

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DE
LA NIEVRE**

REUNION DU LUNDI 11 FEVRIER 2019

Présidence de M. Alain LASSUS

Le lundi 11 février 2019 à 9 heures 32, M^{mes} et MM. les Conseillers départementaux de la Nièvre se sont réunis en séance publique à l'Hôtel du Département, salle François Mitterrand, sous la présidence de M. Alain LASSUS.

OUVERTURE DE LA SEANCE

PAR M. LE PRESIDENT

M. le Président :

Le quorum est atteint. Je vais commencer par vous donner lecture des pouvoirs.

Guy Hourcabie a donné pouvoir à Vanessa Louis-Sidney.

Patrice Joly a donné pouvoir à Michèle Dardant.

Anne Vérin a donné pouvoir à Fabien Bazin.

Anne-Marie Chêne a donné à Pascale de Mauraige.

Michel Veneau a donné pouvoir à Marc Gauthier.

Daniel Barbier a donné pouvoir à Joëlle Julien.

Stéphanie Bézé a donné pouvoir à Alain Herteloup.

Thierry Flandin a donné pouvoir à Pierre Bisschop.

Catherine Mer a donné pouvoir à Corinne Bouchard

Nous devons désigner un secrétaire de séance.

Je propose que Pierre Bisschop soit désigné en qualité de secrétaire de séance.

Nous avons trois rapports sur table supplémentaires suite à la nomination de M. Bisschop (rapports 15, 16, et 17).

Le groupe majoritaire a déposé deux motions, que nous allons vous transmettre.

APPROBATION DU PV DE LA SESSION DU 26 NOVEMBRE 2018

M. le Président :

Avez-vous des remarques sur le PV de la Session du 26 novembre 2018 ? Je n'en vois pas. Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le procès-verbal de la Session du 26 novembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

DISCOURS DU PRESIDENT

M. le Président :

Mesdames, Messieurs,

Chers Collègues,

Je suis heureux de vous retrouver aujourd'hui pour cette première Session de l'année 2019. Même si les délais légaux sont théoriquement fermés le 31 janvier, permettez-moi de vous souhaiter une bonne année à vous tous, et tout ce qui va habituellement avec.

Permettez-moi également de souhaiter une bonne année à notre collectivité et à tous ceux qui la composent. Ces vœux ne me semblent pas inutiles tant les jours et les mois qui s'avancent s'annoncent complexes et difficiles.

Permettez-moi enfin d'accueillir officiellement M. Pierre Bisschop, qui a la lourde responsabilité de succéder à notre Collègue Daniel Rostein, figure emblématique de notre collectivité. Je vous adresse, Monsieur Bisschop, tous mes souhaits de réussite dans votre mandat.

Aucun d'entre nous dans cette salle n'a été complètement surpris par ce que vit la France depuis trois mois. Depuis des années, nous, élus départementaux, de droite et de gauche, avons expliqué que le mépris, oui le mépris, voire l'arrogance avec lesquels les pouvoirs centraux qui se sont succédé ont traité notre territoire ne pouvait amener un jour ou l'autre qu'à une certaine forme de révolte. Nous ne savions pas quelle forme elle pourrait prendre ; maintenant, nous savons.

Rendons aussi justice au gouvernement Macron, il n'est pas seul responsable, je viens de le dire. Mais il a été le détonateur, par son

comportement méprisant vis-à-vis des Français et des territoires qui souffrent. Il n'est pas le seul responsable de ce qui se passe, mais c'est son comportement qui a attisé les crises qui couvaient. Et maintenant ? Que faire ? Pour reprendre ce qu'écrivait Lénine. Le grand débat, je crois que, s'il n'y a pas de décisions socio-économiques fortes, sa capacité à endormir nos concitoyens très énervés sera nulle, et risque même d'entraîner de la frustration. Alors que la révolte est celle de gens qui ne peuvent pas finir les fins de mois, leur parler du nombre de parlementaires ou de cumul de mandats, voire de suppression du Sénat, ne parviendra pas, à mon avis, à les calmer. Bon... On verra.

Et peut-être un petit référendum, après, plutôt d'ailleurs à questions multiples, pour éviter un vote de rejet massif.

Personnellement j'imagine un autre débouché politique à cette crise. Permettez-moi de vous le raconter rapidement.

Le Président de la République ou le Premier ministre ou un autre ministre convoque à Paris le président du Département et lui demande son avis. Je me rends à cette invitation et je donne mon avis pour que les Gilets jaunes et les habitants de la Nièvre en général croient de nouveau au pouvoir du politique. C'est ainsi que je propose d'investir un milliard d'euros (peut-être un peu plus, je n'ai peut-être pas tout compté) :

Je propose :

- de finir la mise à 2 fois 2 voies de la RN7,
- de réhabiliter la ligne VFCEA,
- de faire un 2ème pont à La Charité,
- d'aider le département à construire la nouvelle MADEF, à réhabiliter quelques collèges et EHPAD, à investir sur la remise à niveau des routes départementales,
- de reconstruire nos hôpitaux,
- d'expérimenter le revenu de base et de l'étendre rapidement
- d'étendre l'expérimentation zéro chômeur,
- de permettre aux départements d'embaucher deux fois plus de travailleurs sociaux pour travailler à l'employabilité, d'installer un chantier d'insertion dans chaque centre bourg nivernais,
- d'installer tous les deux ans le Grand Prix de France de Formule 1 à Magny-Cours,
- de fibrer la totalité des habitants de la Nièvre.

Tout ceci énoncé dans le désordre, sans faire de choix, car tout est nécessaire. Tous ces investissements bien sûr entraîneraient assez d'emploi pour baisser fortement notre chiffre du chômage en favorisant l'insertion et la formation.

A ce moment, bien sûr, car ils sont plus intelligents que moi, Monsieur le Président de la République ou Monsieur le Premier Ministre ou un autre ministre me demande comment je finance tout cela et ils ont raison. Je leur réponds que c'est d'autant plus facile, qu'il y a plusieurs pistes qui permettraient de rendre la chose possible.

1) que les dotations d'Etat d'un Nivernais soient les mêmes que celles d'un habitant de la Région parisienne ou d'une autre métropole, et que cela s'impose aussi aux dotations des Régions,

2) faire rentrer les 60 ou 70 milliards annuels de fraude fiscale

3) taxer le capital autant que le travail

4) taxer les transactions financières, et puis, bien sûr, faire une vraie réforme fiscale sur le thème de la justice fiscale.

Et j'ajoute que je me sens capable de convaincre les Nivernais que mon plan est le bon.

Bon, trêve de plaisanterie pour caricaturer Martin Luther King, vous voyez bien que "*I have a dream*", et que ce rêve ne se réalisera sans doute pas ; mais tout de même, ce soir, en rentrant, pensez à tout ce que je viens de dire.

Trêve de plaisanterie, disais-je, car il faut que je vous parle de ce qui va nous mobiliser ce matin et essentiellement du débat d'orientation budgétaire.

Je souhaite tout d'abord remercier l'ensemble de la collectivité, vous les élus, mais aussi l'ensemble des équipes du Département pour cette réussite collective qui a consisté à rester dans les clous de ce maudit contrat de Cahors.

Envers et contre tout, nous restons en dessous des fameux 1,2 % qui n'ont d'autre sens que de priver notre collectivité de sa théorique indépendance financière. Je le redis, cette victoire est collective. Merci à tous.

De la même façon, sur 2018, le compte administratif vous permettra de vérifier que nous avons remboursé un million de plus que ce que nous avons emprunté.

Aujourd'hui tous les arbitrages financiers préparatoires à notre budget ne sont pas entièrement arrêtés. Daniel Bourgeois, que je remercie pour son investissement ainsi que celui de l'équipe des finances autour de M. Lecoester, vous livrera les grandes lignes de ce budget.

Je veux moi revenir sur les grands principes, même si, d'une année sur l'autre, ils ne changent guère. J'ai souhaité que le budget 2019 tourne autour des grandes règles suivantes :

- pas d'augmentation des taux de fiscalité,

- maintien de l'augmentation des frais de fonctionnement en dessous de 1,2 %,
- pas plus d'emprunt que nous ne remboursions,
- maintien du soutien à la vie associative sous toutes ses formes, dans le cadre toutefois du dialogue partenarial.

Sur notre budget, j'aimerais vous dire la place importante que prend pour moi, et je l'espère pour vous, le budget participatif. Le choix est celui d'une somme aujourd'hui modeste qui pourra éventuellement être augmentée au fil des années.

Pour moi, il est un peu l'aboutissement de la nouvelle façon de travailler avec les territoires toujours dans un mode projet.

Nous allons maintenant travailler avec les territoires sur trois étages et vous, Conseillers départementaux, vous serez au centre de ce travail pour l'accompagner et aider à la décision. Un étage intercommunal avec le contrat développé cette année, un étage communal avec la DCE et maintenant un étage citoyen ouvert à tous avec ce budget participatif. Ce budget participatif, je le dis aujourd'hui et le redirais sans doute, ne sera efficace que si vous vous y investissez.

Je tiens à dire publiquement également, pour qu'il n'y ait pas de discussion par la suite, que, sur la mise à 2 x 2 voies de la RN 7, le Département a réservé des fonds, et ce même si déjà les nouvelles ne sont pas bonnes quant à une éventuelle inscription de crédits d'Etat.

Pour finir, peut-être quelques mots sur la problématique aigüe actuelle de notre collectivité. Il y a toujours plus de mineurs non accompagnés qui arrivent dans la Nièvre et aujourd'hui, je ne garantis pas la possibilité pour nous de prendre en charge une problématique qui dépasse nos capacités humaines et financières.

Je saurai prendre mes responsabilités comme je saurai les prendre si nos pompiers continuent sans cesse à être utilisés sur des interventions qui ne sont pas dans leurs compétences, entraînant là aussi des problèmes humains pour les pompiers, et financiers pour la collectivité. L'Etat doit se ressaisir et gérer comme il se doit ce qui est de sa compétence.

Dans les bonnes nouvelles, je veux vous signaler que le calendrier des signatures de contrats avec les communautés de communes est au point que les conseillers départementaux ont toute leur place à ces signatures.

Et puis cochez le 15 février à 16 heures sur vos agendas, pour inaugurer le Marault réhabilité qui sera tout à la fois un nouveau lieu de vie complètement rénové et un lieu de rendez-vous pour le monde agricole nivernais qui lui permettra d'évoquer son avenir.

Merci de votre attention.

Je nous souhaite des travaux fructueux.

Je vous estime.

Je vous donne la parole, si vous souhaitez la prendre.

La parole est à Mme de Mauraige.

Mme de Mauraige :

Monsieur Le Président, Chers collègues

Notre mois de janvier ayant été largement consacré à la participation à des vœux, nous avons pu constater les inquiétudes de nos concitoyens tant sur l'avenir que sur la situation actuelle. Nous ne pouvons qu'espérer une fin au mieux des intérêts de chacun. Nous sommes soucieux des résultats démographiques de notre Département, ce qui entraînera nécessairement un impact financier sur les recettes et qui, par effet mécanique, va accroître la dette par habitant.

Comme vous venez de le l'indiquer, nous accueillons Pierre Bisschop au sein de notre groupe en remplacement de Daniel Rostein. Nous réitérons à Daniel Rostein nos remerciements pour toutes les actions menées en faveur des Nivernais au cours de 26 ans de mandat. Nous souhaitons à Pierre Bisschop un aussi beau parcours.

Revenons à ce qui nous réunit aujourd'hui. L'ordre du jour se veut, somme toute, assez succinct et peu sujet à débat, à l'exception, bien évidemment, du Rapport d'Orientation Budgétaire.

Venons-en au ROB justement. Nous constatons que, malgré la volonté affichée de la collectivité, à l'époque, de ne pas suivre les règles imposées par l'Etat et son refus de signer l'engagement, vous suivez finalement en grande partie les prescriptions étatiques. Comme dans la pièce de Shakespeare, beaucoup de bruit pour rien, finalement. Mais comme il s'agit ici de suivre ce qui paraît au mieux des intérêts nivernais, nous ne pouvons que nous ranger à votre avis sur ce sujet.

Vous semblez vouloir vous contenter du minimum en la matière. Ainsi, la stratégie qui nous est proposée correspond à notre position tenue depuis des années de renoncer au levier fiscal. Cette disposition n'a été que trop utilisée par notre collectivité depuis des années, basant votre politique sur les accroissements des recettes qui sont circonstancielles et non structurelles au lieu de diminuer les dépenses. Toutefois, malgré des effectifs en baisse, des recettes en hausse et pas un centime de dépenses supplémentaires en investissement, vous nous annoncez, dans le scénario le plus optimiste, que nous allons réussir à maintenir l'encours de la dette au même niveau. Cela ne peut pas être considéré comme un résultat totalement satisfaisant. Nous sommes loin d'une politique de désendettement de notre collectivité afin de retrouver des marges de manœuvre, et à l'opposé finalement des attentes et requêtes de l'Etat.

Bien évidemment, nous sommes conscients du coût engendré par la gestion des jeunes mineurs non accompagnés sans compensation réelle de l'Etat. Nous serions d'ailleurs d'avis que l'ADF agisse au nom

de l'ensemble des Départements qui subissent tous de plein fouet cette croissance exponentielle afin d'obtenir des compensations financières dignes de ce nom.

Mais cela n'est pas le seul facteur de nos difficultés financières et ne peut constituer une défense réelle de vos choix politiques. Vous allez certainement arguer que c'est lié en partie au PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations) qui conduit certains cadres d'emploi à passer en catégorie A et modifie la grille indiciaire, mais là encore ce dispositif date de 2016 et s'étend jusqu'au 1 janvier 2020. Vous aviez amplement la possibilité d'anticiper ses effets et d'agir en conséquence. Il serait dommageable de donner l'impression de décider à vue.

Nous ajouterons que vous semblez très fier de pouvoir dégager 2 M€ de fonds propres, fruit d'un long travail en interne sur la gestion du personnel et de nos charges, mais c'est bien vite oublier l'existence d'une recette exceptionnelle cette année de 2,2 M€. Alors apparaît une question importante, surtout si l'on tient compte que le niveau de recettes est le plus élevé depuis 2015. Sans cette recette exceptionnelle, nos fonds propres seraient de combien ? - 200 000 € ?

Cela conduit à s'interroger sur la nature des efforts consentis, car au final, malgré un niveau record de recettes, vous avez encore besoin de recourir à l'emprunt, démontrant de fait que nous dépensons, hélas, toujours plus.

Enfin, nous souhaiterions évoquer ledit budget participatif, avec comme première remarque, le regret manifeste de notre part, qu'il ne soit pas participatif en termes d'association des élus d'opposition au projet. En effet, il est toujours regrettable de découvrir par la presse les actions de la collectivité dont on est membre.

Sur le fond du sujet, l'idée est bonne, elle s'inscrit dans le climat actuel et va bien dans la vague du grand débat de notre Président. Toutefois, nous considérons qu'il manque d'ambition puisqu'il s'agit, semble-t-il, de financer des projets à une hauteur maximale de 5 000 €, pourquoi ne pas financer moins de projets, mais de plus grande ampleur ? Pour être factuelle, ce budget participatif est en trompe-l'œil. En effet, au final, le montant par habitant est de 1,24 € là où le montant médian des collectivités ayant recours à ce type d'outil est en 2018 de 4,94 € par habitant. En effet, il est important de tenir compte que cet outil est utilisé aujourd'hui par nombre de communes (environ une centaine) puisqu'on dénombre 6 millions de Français vivant dans des collectivités disposant de ce type de budget. Alors, deux écueils émergent. Déjà, le montant du budget est très faible dans ce type de démarche puisqu'en 2016 le montant médian était de 9,15 € par habitant dans ces collectivités, en 2017 : 6,22 €, et désormais en 2018 : 4,94 €, donc très faible, mais bien supérieur à votre proposition. L'autre écueil, mais non des moindres est tout simplement la participation, le taux de participation médian dans ce type d'exercice

est de 3,9 %. Nous ne pouvons, par conséquent, qu'espérer que notre collectivité pourra y associer le plus grand nombre.

Face à tant d'éléments qui suscitent au mieux des interrogations et des incompréhensions, nous ne pouvons que vous inviter à modifier votre stratégie qui, bien qu'elle puisse paraître prendre le bon chemin, se révèle totalement insuffisante et manque de pragmatisme. Nous vous invitons une fois encore à vous souvenir quelles sont nos compétences obligatoires et de nous recentrer sur celles-ci. Nous notons avec satisfaction la proposition d'accroître le budget de la voirie départementale, ce qui augure peut-être d'un repositionnement.

M. le Président :

La parole est à Philippe Morel.

M. Morel :

Monsieur le Président, mes chers collègues.

J'interviendrai plus longuement sur le débat d'orientation budgétaire lorsqu'il nous aura été présenté, en le ponctuant simplement d'un certain nombre de remarques qui me paraissent indispensables.

En tout état de cause, fidèles aux engagements que nous avons pris précédemment, sans fusion ni confusion, avec le groupe majoritaire, bien entendu nous adhérons au rapport d'orientation budgétaire tel qu'il est présenté.

Sur un plan plus général, je trouve que notre pays s'enfonce de plus en plus dans une sorte de confusion politique et idéologique qui devient insoutenable, et qu'il convient de clarifier. Preuve en est la deuxième grande enquête qui a été lancée par la Fondation Jean Jaurès, qui n'est pas suspecte à ce niveau-là, et qui indique que pratiquement 25 % des Français croient à la théorie complotiste. Derrière tout cela, incontestablement, on voit bien que se développe le renforcement des extrêmes, que ce soit de gauche ou de droite, et qu'à ce niveau-là, il faut bien, en France comme dans ce département, aller à l'essentiel et nous doter d'une dorsale éthique, à défaut d'une dorsale politique, qui me paraît indispensable.

Un certain nombre de choses ont été annoncées par le gouvernement à la suite des manifestations des Gilets jaunes. Je trouve que ce grand débat est sans doute intéressant. Il me semble qu'il vient bien tard, puisque le Président de la République, lorsqu'il s'est présenté au suffrage des Français, aurait dû présenter un programme qui corresponde aux aspirations de nos concitoyens les plus défavorisés. Et j'espère que ce grand débat ne sera pas simplement un grand déballage qui ne sera suivi d'aucun effet.

Sur le plan de notre département, avant d'intervenir sur le débat d'orientation budgétaire, je voudrais rappeler que pratiquement actuellement 18 % de nos concitoyens sont en dessous du seuil de pauvreté, et sans doute 20 % ou 30 tangentent ce seuil de pauvreté.

Donc, je pense que nous aurions grand intérêt à jeter un regard sur les plus défavorisés de ce département, et je pense qu'un certain nombre d'actions que vous avez entreprises, en particulier le budget participatif, vos déclarations concernant la nécessité que plus de nos concitoyens profitent du RSA, et puis du revenu universel, qui malheureusement a été rejeté par la majorité de l'Assemblée nationale, y compris nos deux députés, toutes ces mesures me semblent aller dans le bon sens, et il faut que nous ferrailions pour les imposer et les installer dans ce département.

Je reviendrai tout à l'heure sur le DOB.

M. le Président : S'il n'y a plus d'interventions, nous allons aborder les rapports.

EXAMEN DES RAPPORTS

FONCTION : HORS CLASSEMENT

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019

Rapport de M. le Président :

Numéro 1.

Rapport de M. Bourgeois :

M. Bourgeois :

Monsieur le Président, mes chers collègues,

Je vais vous présenter le rapport d'orientation budgétaire, qui se situe pleinement dans la ligne de la politique que le Département continue de mettre en place.

Nous allons dans cette Session vous présenter le rapport d'orientation budgétaire préparatoire au vote du budget primitif 2019 qui aura lieu les 25 et 26 mars prochains.

Depuis la loi NOTRe, ce rapport doit faire l'objet d'un vote par lequel l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat, ceci afin de rendre au débat et au rapport qui le prépare toute leur noblesse.

L'année 2019 sera marquée par quelques événements majeurs

- La première évaluation des dépenses réelles de fonctionnement dans le cadre du contrat « de Cahors »,
- La réforme de la fiscalité locale, qui est annoncée pour le printemps,
- Et, pour le Département, la signature des contrats de territoire, qui va se prolonger au cours de l'année.

Mais plus globalement aussi, les exigences de l'Etat envers les collectivités territoriales, liées à ce que l'on peut qualifier de « désengagement », qui se sont multipliées de manière diffuse. Elles obligent, souvent par défaut, l'échelon départemental à s'emparer de toujours plus de problématiques, alors qu'en même temps ses moyens sont restreints. Le Département constitue plus que jamais un dernier rempart contre la paupérisation, les distorsions et la disparition du lien social, et des inégalités territoriales. En même temps, la rigueur à laquelle nous contraignent à la fois l'évolution de nos ressources, mais surtout l'amplification des besoins des populations partiellement couverts par les services publics sont de plus en plus présentes.

Le contexte économique est chaque jour un peu plus chancelant. La croissance de la zone euro vacille, celle de la France est revenue à la baisse, avec 0,2 % depuis le projet de loi de finances, la projection pour l'Allemagne, qui souffre notamment d'un déficit de main-d'œuvre, a été abaissée de 0,5 point, l'Italie entre en récession, et le Brexit fait peser un risque supplémentaire sur la croissance.

La Nièvre, elle, est dans une situation particulière, présentant des résultats encourageants sur les indicateurs d'emploi et de création d'entreprises, notamment agricoles, mais elle présente aussi une déprise démographique toujours plus forte, illustrée notamment par les chiffres du déficit naturel. D'une tendance moyenne à la baisse de 0,9 % par an sur la période 2011-2016, elle a été estimée à 1,2 % sur la période 2016-2019, avec notamment une forte aggravation du déficit migratoire, même si les modes d'évaluation du déficit par l'INSEE semblent opaques.

Cette déprise a un impact sur les finances du Département, directement par la dotation forfaitaire, la DGF, qui perdrait 200 000 € par an ; indirectement, et à terme sur les recettes de taxe foncière (moins d'habitants), et bien sûr sur les droits de mutation à titre onéreux.

Le contexte institutionnel est, lui, principalement marqué par l'impact de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 qui fixait dans son article 29 trois objectifs aux collectivités territoriales dans le but de réduire la dette publique de la France. Seul le premier de ces objectifs a un caractère véritablement prescriptif, parce qu'il prévoit un mécanisme de sanction en cas de dépassement des plafonds d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement. Cet objectif a été traduit dans l'arrêté de modification des plafonds de dépenses par le Préfet, qui va conduire à des évaluations annuelles

avec l'impact des retraitements pris en compte concernant le transfert de la compétence Transports et les mineurs non accompagnés.

La construction du budget primitif 2019 est donc conduite autour de cinq engagements principaux :

Le premier, concernant la section de fonctionnement, consiste à ne pas augmenter la pression fiscale.

Le second, bien entendu, et pas seulement pour respecter l'objectif assigné par l'Etat de 1,2 %, est celui de continuer de maîtriser les dépenses de fonctionnement.

Le troisième consiste à ne pas augmenter l'encours de la dette en limitant strictement le montant emprunté en capital au montant remboursé.

Le quatrième engagement vise à maintenir le soutien au monde associatif, dans le cadre d'un dialogue de partenariat renouvelé qui tient notamment compte de la situation financière des partenaires concernés.

Enfin, dernier engagement, la poursuite des démarches d'innovation menées par le Département, qu'elles soient sociales, comme Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée ou le revenu de base, même si la proposition de loi a peu de chances d'aboutir, mais également dans les modalités de dialogue avec les citoyens, avec la mise en place, par exemple, d'un budget participatif.

Les perspectives budgétaires sont principalement conditionnées par l'évolution des recettes de fonctionnement. Pour l'année 2019, deux nouveaux fonds viennent providentiellement amortir les efforts à effectuer pour maintenir notre niveau d'investissement : le fonds de stabilisation et le fonds de solidarité interdépartementale. Ils viennent heureusement accroître nos recettes de 6,6 M€, portant le niveau estimé à 281M€.

Les recettes récurrentes subissent, elles, des évolutions contrastées. La taxe spéciale sur les conventions d'assurance devrait revenir à un niveau moyen, après une régularisation exceptionnelle sur 2018. Les compensations octroyées par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie sont en forte baisse. Les droits de mutation à titre onéreux devraient connaître une baisse au niveau national. En revanche, la taxe foncière est en hausse, grâce à la réévaluation des bases.

L'incertitude principale provient de la réforme de la fiscalité locale qui devrait être engagée lors du deuxième trimestre 2019, liée à la suppression de la taxe d'habitation, totale ou partielle. Cette suppression pourrait entraîner l'augmentation de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes et/ou aux EPCI. Elle serait compensée par une fraction d'impôt nationale, dont le taux reste à déterminer. La CSG ou la TVA restent des pistes à privilégier, ce qui limiterait le pouvoir de fixation de taux pour les Départements aux

seules taxes d'aménagement, et sur la consommation finale d'électricité avec - 2 % des recettes des Départements.

Par ailleurs, sur la période 2011-2017, la dynamique de ces taxes (CSG et TVA) est bien plus faible que celle des recettes sur le foncier bâti.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, à hauteur de 262 M€, après une baisse en 2017 et un très fort contrôle en 2018 (+0,4 %), qui sont en partie expliqués par le transfert de la compétence Transports, elles devraient reprendre une croissance modérée en 2019, notamment sur la masse salariale, prise dans son ensemble. Ceci s'explique par plusieurs facteurs conjugués : le classique Glissement Vieillesse Technicité, l'entrée en application du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations, avec le passage notamment des grades d'assistant socioéducatif en catégorie A, la mise en place du RIFSEEP, qui pourrait, selon toute vraisemblance, intervenir à la rentrée prochaine. Et surtout la hausse de l'activité des assistants familiaux, expliquent une forte croissance de la masse salariale, mais que le Département va tenter de limiter par des modalités de placement revisitées.

Il faut noter également une hausse significative de la contribution octroyée au fonctionnement du SDIS, qui correspond là aussi à une forte tension sur son activité notamment de secours aux personnes, et bien sûr à un véritable choix politique.

Si les dépenses internes sont sous contrôle, on peut noter tout de même que les allocations individuelles de solidarité augmentent toujours plus vite que les recettes, et surtout bien plus vite que les dotations de compensation de l'Etat, et donc cela continue de diminuer nos marges de manœuvre dans l'utilisation de nos crédits de fonctionnement.

L'augmentation des recettes et la hausse relative des dépenses expliquent une augmentation de l'épargne brute d'environ 2 M€ à 2,9 M€ par rapport à 2018, qui permet de maintenir un niveau satisfaisant d'investissements tout en maîtrisant l'emprunt. Conformément à l'engagement pris de ne pas emprunter plus en capital que l'on ne rembourse, l'encours d'emprunt devrait donc rester stable en 2019, en remboursant 16,5 M€, et donc en empruntant à même hauteur.

Les orientations budgétaires majeures portent autour des priorités suivantes :

- le plan d'action « La Santé pour Tous »,
- un effort particulier pour le renforcement de la voirie départementale et les ouvrages d'art (+ 1,2 M€),
- la réorganisation de la protection de l'enfance, avec le programme de rénovation et de restructuration de la MADEP,
- la signature et l'engagement de nouveaux contrats de territoire,

- la poursuite du déploiement du très haut débit, etc.

Il vous est proposé aujourd'hui d'adopter le rapport d'orientation budgétaire pour l'exercice 2019.

M. le Président :

Merci, Monsieur Bourgeois.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

La parole est à Philippe Morel.

M. Morel :

Merci, Monsieur le Président.

Tout d'abord, peut-être une remarque de forme. Je crois que nous n'adoptons pas le DOB en tant que tel ; nous adoptons le fait que la procédure se soit tenue dans les formes requises. Il semble important de le souligner.

Monsieur le Président, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, nous sommes, bien entendu, d'accord avec les orientations que vous nous proposez, et qui correspondent finalement à tout le travail qui a été fait en amont, ces dernières années, et auquel nous avons largement participé, en particulier au moment des élections régionales.

Quelques remarques, néanmoins, sur le document qui nous a été présenté.

Sur « la santé pour tous », nous connaissons votre pugnacité, et nous vous avons accompagné, d'ailleurs, dans la visite des différents hôpitaux à travers la Nièvre. On peut regretter qu'actuellement, dans le cadre du PETR, la subvention qui a été demandée en particulier à la l'Agglomération de Nevers n'ait pas été acceptée. Qu'est-ce que 20 000 € pour faire avancer les choses, alors que bien d'autres sommes ont été dépensées pour d'autres activités ? Et je ne voudrais pas m'étendre, en particulier, sur les voyages à Las Vegas, où la roue tourne, mais malheureusement le jackpot n'est jamais arrivé à Nevers.

En ce qui concerne la voirie en général, vous avez souligné la volonté du Département de poursuivre le chantier de mise en œuvre de la 2x2 voies au sud de Saint-Pierre-le-Moûtier. Je pense, à ce niveau-là, qu'il faut que nous ayons peut-être une position encore plus claire vis-à-vis de nos concitoyens nivernais. Un certain nombre de maires en particulier s'inquiètent sur la question du prolongement de cette 2x2 voies, et il est nécessaire de leur indiquer que la volonté du Département est entière, mais que c'est l'Etat actuellement qui bloque le processus de suite de cette 2x2 voies.

En ce qui concerne la protection de l'enfance, l'accueil des mineurs non accompagnés, et le fait de savoir s'ils sont effectivement mineurs ou majeurs, et la position que nous avons de prendre en charge ces mineurs, est en effet une charge de plus en plus importante pour nos services. Il faut que nous soyons très vigilants à ce niveau, et il faut également que nous alertions l'Etat sur cette situation qui semble devoir empirer.

En ce qui concerne la refonte de la stratégie départementale dans le domaine de la prévention spécialisée, qui est au cœur de ma délégation, transversale, en lien avec les services de Christine Gorget, et qui recoupe l'ensemble des services qui s'occupent des jeunes, nous avons embauché une personne chargée de traiter la question des NEETs et nous avons commencé à rencontrer l'ensemble des interlocuteurs qui s'en occupent ; l'objectif étant sans doute à l'horizon de l'automne prochain de réunir l'ensemble des structures, afin qu'elles portent témoignage de ce qu'elles font dans ce domaine des NEETs, qu'elles puissent les unes et les autres s'identifier clairement, et qu'elles puissent travailler ensemble.

En ce qui concerne l'expérimentation du revenu de base, je ne peux que regretter que « l'armée des godillots » ait rejeté majoritairement cette proposition, qui est une proposition généreuse et qui va au-devant des besoins des Nivernais, et je regrette une fois de plus que les parlementaires de l'Assemblée nationale qui étaient impliqués dans ce débat aient privilégié une « vision » nationale particulièrement floue à l'intérêt nivernais, d'autant plus qu'il s'agissait d'une expérimentation.

Pour terminer en ce qui concerne le SDIS, je ne puis que saluer l'effort proposé par le gouvernement, d'autant plus qu'à la demande du Président Hourcade, j'ai été à l'origine d'un rapport sur le redéploiement des sapeurs-pompiers compte tenu de la situation de Saint-Eloi, et autour d'une vision globale sur le SDIS et son avenir. Je crois qu'il faut que nous soyons particulièrement vigilants à ce niveau, car les missions du SDIS ont considérablement évolué ces dernières années, car la part Incendie ne représente plus que 8 % de leur activité. En revanche, le secours à personne a considérablement augmenté. Là, nous devons avoir, le SDIS, relayé par le Conseil départemental, une discussion avec l'Etat. A titre d'exemple, quand une ambulance des sapeurs-pompiers fait un transport de personnes, elle est indemnisée sur la base de 123 €, ce qui représente pratiquement la moitié de ce que touchent les ambulanciers privés. Nous devons là être vigilants, nous devons aider nos sapeurs-pompiers, dont, je le rappelle, pratiquement les trois quarts sont des volontaires.

Voilà, Monsieur le Président, les quelques remarques que je voulais faire sur ce débat d'orientation budgétaire, en vous remerciant de votre attention.

M. le Président :

La parole est à Mme Boirin.

Mme Boirin :

Monsieur le Président, chers collègues.

Les problèmes majeurs de la Nièvre, que l'on peut lire à travers ce DOB, et qu'on lit depuis années, sont de deux ordres.

D'abord une baisse très importante de sa population. Nous étions à moins 1 000 habitants par an il y a encore quelque temps ; nous

sommes à moins 1 500 habitants par an. Donc, c'est actuellement un problème majeur pour notre département.

Le deuxième problème, c'est la structure de sa population. La population est plus âgée que celle des autres départements de Bourgogne Franche-Comté. Elle est également moins qualifiée, et elle est également plus pauvre, avec un revenu inférieur à celui des populations des autres départements. Le nombre de personnes bénéficiaires du RSA est plus important que celui des autres départements de la Bourgogne Franche-Comté. Le nombre de personnes percevant l'AAH est également plus important. Quand le rapport évoque un taux de chômage aujourd'hui moins important que celui des autres départements de Bourgogne Franche-Comté, ce taux de chômage doit être vu à la lumière de ce que je viens d'indiquer. Il aurait donc été important d'évoquer dans le rapport les éléments relatifs aux personnes actives, car un taux de chômage moins important que celui des autres départements, cela ne veut rien dire si, par ailleurs, les personnes qui perçoivent le RSA ou qui perçoivent l'AAH sont plus importantes. Nous avons donc une population structurellement qui a un revenu plus faible, et donc notre département est en difficulté.

L'état de la Nièvre, c'est le résultat de la politique du Département depuis des décennies de gouvernance socialiste. Vous héritez, Monsieur le Président, d'une situation très dégradée, mais, pour autant, les débats d'orientation budgétaire se suivent et se ressemblent. Le constat est toujours le même, même si l'évolution doit aujourd'hui être contenue avec le contrat dit « de Cahors », que vous n'avez pas signé, mais que vous appliquez.

En effet, aujourd'hui, comme sur tous les autres DOB, nous constatons qu'il n'y a évidemment pas d'augmentation des ressources, si ce n'est très ponctuellement et pour de mauvaises raisons, puisque l'Etat abonde au fait que le Département est en situation très compliquée, et que nous avons des subventions exceptionnelles liées à nos difficultés. Les dépenses réelles de fonctionnement restent stables, et même augmentent, car même si le DOB aujourd'hui indique que les dépenses restent stables, c'est une apparence de stabilisation, puisque, certes en termes de chiffres les dépenses restent stables, mais que, si l'on considère que la compétence Transports est partie à la Région, alors que les dépenses restent stables, cela veut donc qu'elles augmentent, puisque nous avons moins de dépenses relatives à la compétence Transports.

Nous avons également, comme tous les ans, une baisse de l'épargne brute, un accroissement du délai de désendettement, puisque le ratio de désendettement de référence est de 10 ans, et que nous avons très largement dépassé ce ratio de désendettement, et tout cela avec toujours un accroissement des prélèvements, puisque les revenus de la taxe foncière vont augmenter, ceci du fait de l'augmentation des bases. Cette augmentation des bases devrait avoir pour conséquence d'augmenter les ressources liées à la taxe foncière de 2,2 %. Nous avons aussi une augmentation des ressources liées aux droits de

mutation. Je rappelle que les ressources liées aux droits de mutation étaient de 13,8 M€ en 2015 et qu'ils sont passés à 16,7 M€ en 2018. Donc, nous avons toujours la même problématique : une augmentation des prélèvements sur les Nivernais, et un département qui est en souffrance, et on applique toujours les mêmes recettes.

Ceci dit, et pour nuancer un peu le constat très négatif que je dresse, deux éléments positifs :

Sur le premier élément positif, j'adhère au fait que vous accroissiez l'investissement sur les routes départementales de 1,2 M€, même si nous sommes très en retard par rapport au taux de renouvellement des routes ; c'est un effort, et j'adhère à l'effort que vous réalisez. Je ne suis pas de l'avis de Monsieur Morel en ce qui concerne l'expérimentation du revenu de base. Je considère, quant à moi, que la valeur première est la valeur travail, et que la générosité dont nous pourrions faire preuve a un coût. Or, dans la mesure où tous nos concitoyens sont aujourd'hui vent debout contre les prélèvements, le coût de ce revenu de base serait supporté par qui ? Toujours les mêmes, ceux qui paient. Je considère, quant à moi, que le fait d'avoir rejeté ce revenu de base est une très bonne chose, car la générosité a un coût.

J'adhère également à la poursuite du déploiement du très haut débit, car c'est un facteur de développement pour notre département.

M. le Président :

Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas.

Quelques éléments de réponse.

Sur vos propos du type « Département de gauche très mal géré », je signale qu'il y a 40 Départements qui vont mal en ce moment en France, et la moitié est de gauche et la moitié est de droite. Donc, on pourrait répondre qu'il y aurait aussi des « départements de droite très mal gérés ». Je pense que ce n'est pas forcément le résultat de la gestion, mais que ce n'est pas parce qu'un Département est de gauche ou de droite qu'effectivement il est en difficulté. Ce sont les départements qui sont situés sur la diagonale dite « diagonale du vide » selon les géographes, qui rencontrent des difficultés. Nous perdons des habitants, effectivement, mais nous avons, dans le même temps, perdu 1 500 emplois administratifs. Je n'ai pas calculé le nombre d'emplois que nous avons perdus dans l'économie de la santé, qui fait que maintenant les habitants de Decize vont se faire soigner à Moulins, et que ceux de Luzy vont se faire soigner à Autun, que ceux de Clamecy vont se faire soigner à Auxerre, et que ceux de Cosne vont se faire soigner à Gien. C'est comme cela que l'on perd des emplois, de la population, et ce n'est pas le Département socialiste de la Nièvre qui en est responsable, c'est bien la politique de l'Etat. Quand les habitants sont en difficulté, ce sont les personnes qui sont le plus en difficulté que l'on aide normalement le plus ; or, actuellement c'est l'inverse qui se passe. Je me suis battu, avec d'autres Présidents de Départements, pour obtenir qu'une péréquation horizontale soit

mise en place. Le Département de la Nièvre a 17 M€ de DMTO. Dans les Hauts-de-Seine, c'est 615 M€ de DMTO. Comment peut-on fonctionner ainsi ? C'est indécent. On doit faire que la péréquation s'installe, et que l'on donne aux départements qui sont les plus en difficultés les moyens de s'en sortir. Dans ma pratique de la médecine, quand quelqu'un est un peu plus malade, on s'occupe plutôt de lui ; je commencerais par celui qui a un infarctus plutôt que par celui qui a une angine. Je crois que malheureusement c'est tout le contraire qui est fait en ce moment. Notre budget traduit les efforts que nous menons sur un plan financier, mais on note bien que les dotations ne sont pas à la hauteur de ce qu'elles devraient être, et les écarts ne font que s'aggraver depuis 40 ans. S'il y a une diagonale du vide, c'est le pouvoir central qui l'a construite. Cependant, les élus qui sont sur le territoire, les maires, les conseillers municipaux, et les autres se battent tous les jours pour essayer d'améliorer la situation de leurs concitoyens, mais si aujourd'hui ces habitants sont en difficulté, il n'y a pas de conscience du pouvoir central sur le sujet.

Sur le contrat « de Cahors », effectivement nous ne l'avons pas signé, mais nous l'appliquons. La situation du département nécessite, pour moi, qu'on l'applique, sauf que je ne peux pas accepter, par principe, qu'on ne reconnaisse pas notre capacité à déterminer nous-mêmes la façon dont nous allons financer notre politique. C'est le principe des collectivités ; elles ont normalement une autonomie financière. Or, le contrat « de Cahors » nous supprime cette autonomie. Et j'en fais une question de principe. Je suis attaché, comme vous le savez, à la décentralisation, et l'un des principes était l'autonomie financière. Mais le contrat « de Cahors » va contre l'autonomie financière, et donc j'en fais une question de principe.

Sur la santé, pour rebondir sur les propos de M. Morel, ce n'est effectivement pas de notre compétence ; nous faisons des efforts. Nous avons 21 jeunes médecins qui ont signé un contrat. Je vais d'ailleurs essayer d'améliorer le dispositif en faisant que vous-mêmes, en tant qu'élus, vous puissiez les rencontrer. Nous organiserons une rencontre entre les 21 médecins et les différents élus du territoire pour débattre de projets de vie et de projets professionnels.

Sur la 2x2 voies, je ne change pas d'idée. Les 4 premiers kilomètres à faire, pour lesquels l'engagement du Département est de 15 %, ont été négociés il y a très longtemps ; il faut que nous arrivions à obtenir la poursuite de la portion. Nous avons mis les financements nécessaires, et nous attendons la décision de l'Etat. Malheureusement, les premiers retours que nous avons sont qu'il n'est pas évident que cette année l'Etat mettra l'argent pour entamer les travaux de cette première portion. Mais je maintiens également que, pour la deuxième portion, il va falloir une renégociation avec l'Etat du contrat pour la participation des différentes collectivités, et pour éventuellement remettre sur le tapis la participation de la Région, qui, si j'en crois ce que j'entends, met beaucoup d'argent sur la RCEA en Saône-et-Loire. Donc, elle pourrait peut-être en mettre un peu sur la 2x2 voies au sud de Saint-Pierre-le-Mouëtier. Ce sont des débats que nous allons avoir, avec

l'Etat, avec la Région, pour le financement des 6 autres kilomètres. Je suis inquiet sur la capacité du Département à absorber cette dépense, correspondant à 30 %. A la vitesse où se font les travaux, c'est quelque chose à laquelle il faudra en reparler en 2022 ou 2023, avec peut-être une autre assemblée et un autre Président. Mais il n'empêche que je souhaite dès maintenant que l'on aborde ce sujet-là.

Je crois avoir répondu à tous les points. Sur les charges de personnels, des évolutions réglementaires intervenues entraînent des dépenses nouvelles, comme des passages d'agents au grade supérieur du fait du protocole PPCR. Il y a aussi la question du RIFSEEP, que nous vous présenterons en septembre, qui entraînera un surcoût sur les charges de fonctionnement. Malgré tout cela, nous allons faire des efforts pour arriver à rester dans les clous.

Sur les sapeurs-pompiers de la Nièvre, effectivement, avec M. Morel, nous avons longuement discuté la semaine dernière avec les représentants syndicaux. Il faut que nous fassions l'effort pour les pompiers. On doit limiter le fonctionnement à 1,2 % ; or, les pompiers nous ont présenté une augmentation de leur budget d'un peu plus de 3 %, mais nous l'avons acceptée, car ils ont augmenté leur activité de plus de 4 %. Il faut donc que nous les aidions, mais cette année nous avons pris la décision d'écrire à l'ARS, à l'Etat, sur la question des transports de personnes évoquée plus haut. Il est demandé à l'Etat et à l'ARS qu'une partie des financements qui sont nécessaires à leur activité soit apportée directement par les usages ou par les assurances sociales qui prennent en charge leurs problèmes de santé, comme c'est fait pour le reste.

Un mot aussi sur les mineurs non accompagnés. Il y a un an, nous étions à une quinzaine de MNA qui arrivaient tous les mois pour être évalués. Aujourd'hui, depuis le mois de novembre, on dépasse la centaine par mois. On a multiplié par 4 ou par 5 le nombre de MNA qui arrivent, avec une forme de débordements de nos services, qui ont du mal à faire des évaluations, ce qui fait que maintenant on donne des rendez-vous, ce qui n'est pas créer des difficultés non plus, puisque les jeunes peuvent trainer dans les rues en attente des décisions de justice. Lors des évaluations, il y a presque 70 % de ces jeunes que nous ne reconnaissons pas comme mineurs ; il y a une réelle problématique, mais je suis aussi conscient que nous avons affaire avec des êtres humains, et que ces personnes sont particulièrement en difficultés, et que l'on se doit quand même, à un moment ou à un autre, de les aider ; ce ne sont pas des choses, ou encore du bétail ; ce sont des êtres humains en grande difficulté. Mais, là encore, il faudrait que notre Etat central prenne sa place, et toute sa place.

Sur le très haut débit, je note le consensus, et c'est très bien. Je pense que j'ai abordé, même si c'est dans le désordre, tous les sujets que vous m'avez proposés. Nous avons commencé à aller inaugurer quelques shelters, (armoires dans lesquelles la fibre arrive avant d'être distribuée aux habitants) à Cosne, à Magny-Cours. La fibre se met en place, et d'ailleurs, vous devez avoir eu connaissance du calendrier de déploiement de la fibre sur les diverses intercommunalités. Nous

entamons les discussions pour voir si l'on ne pourrait pas trouver une solution pour mettre plus de prises plus rapidement. Je n'en dirai pas plus pour des questions de confidentialité, mais nous avons bon espoir de pouvoir peut-être doubler le nombre de fibres que nous avons prévues dans un premier temps.

Nous votons le fait que le débat a eu lieu, et que nous sommes dans les règles par rapport aux obligations que la loi fait en direction des collectivités. Je remercie le travail des services et des élus.

Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ?

Le principe d'avoir eu le débat est adopté à l'unanimité.

RAPPORT DEFINITIF DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE RELATIF AU CONTROLE DE GESTION DE LA SAEMS DU CIRCUIT DE NEVERS MAGNY-COURS

Rapport de M. le Président :

Numéro 2.

Rapport de M. Bourgeois :

M. Bourgeois :

Ce rapport obligatoire a pour objet d'approuver les observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la Société Anonyme d'Economie Mixte Sportive (SAEMS) du Circuit de Nevers Magny-Cours concernant les exercices de 2011 à 2016.

L'objet du présent rapport est de vous proposer d'approuver les observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatives au contrôle des comptes et de la gestion de la SAEMS du Circuit de Nevers Magny-Cours concernant les exercices de 2011 à 2016.

Quelques recommandations ont été faites par la Chambre Régionale des Comptes concernant la comptabilité analytique ou la méthodologie de prise en compte des travaux dans les éléments actifs immobilisés, auxquelles la SAEMS a répondu.

Comme prévu dans la procédure de contrôle, les remarques de la société sont annexées au rapport.

Néanmoins, la situation financière de la structure est décrite comme solide et confortable.

Il est noté une baisse du chiffre d'affaires ces dernières années qui fait déjà l'objet d'un travail par la SAEMS (partenariat avec BMW) soutenue par le Département (modernisation des infrastructures).

Il vous est donc proposé d'approuver le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de Bourgogne-Franche-Comté sur la gestion de la Société Anonyme d'Economie Mixte Sportive (SAEMS) du Circuit de Nevers Magny-Cours concernant les exercices de 2011 à 2016.

M. le Président :

Y a-t-il des questions sur ce sujet ?

La parole est à Mme Boirin.

Mme Boirin :

J'ai surtout une observation, parce que le rapport d'activités proposé indique que « la Chambre constate la situation solide et confortable de la SAEMS ». Ce n'est cependant pas exact ; ce n'est pas ce qu'elle dit Page 67 du rapport, il est indiqué, en conclusion de la situation financière : « La Chambre constate la solide et confortable situation financière de la SAEMS, tant dans ses résultats que dans son bilan, *en début de période* ». C'est un peu différent, puisque la période constatée est 2011-2016. Donc, en début de période, effectivement, la Chambre Régionale des Comptes indique cela. Toutefois, en fin de période, « si la société dispose toujours de réserves et de trésorerie, la baisse de son chiffre d'affaires et de ses résultats depuis 2015 atteste d'une certaine fragilité qui appelle une réaction rapide. Ces constats devraient a minima inciter la société à maîtriser ses dépenses, tout en recherchant de nouvelles sources de financement. »

En effet, lorsque l'on regarde la situation financière de la SAEMS, il y a, à mon avis, de quoi s'inquiéter, puisque les résultats sont négatifs, en 2016. Les résultats d'exploitation en 2011 sont de 658 000 €, et en 2016 ils sont de - 359 000 €. Donc, on a des résultats d'exploitation très négatifs. Je sais que vous allez me parler des résultats de 2018 ; je n'y vois pas d'inconvénient, mais les résultats d'exploitation sont très négatifs en 2016. On ne peut donc pas dire que la situation est confortable et aisée, puisqu'ils sont très négatifs.

Ce qu'il est très important de constater, c'est que, avec ces résultats négatifs, on a une baisse du résultat d'exploitation, qui est due, selon le rapport, à une baisse de 10 % de la production vendue en 2014. On a donc eu une baisse des ressources, mais concurremment à cette baisse des ressources, nous avons eu, là encore, des dépenses stables. En particulier, ce que dit le rapport, c'est que les dépenses, au niveau notamment du personnel, ont augmenté. Les salaires et traitements sont passés de 1,2 M€ en 2011 à 1,4 M€ en 2016. Je ne veux pas forcément mettre en cause le Directeur de la SAEMS, mais les résultats sont très négatifs, et très détériorés de 2011 à 2016, et je me demande comment le Département peut encore soutenir un Directeur, renouvelé même très récemment par l'ancien Président du Conseil départemental ou par vous, je ne sais plus, qui a de tels résultats, en

très nette baisse (- 10 %) et une augmentation des dépenses ou au moins une stabilisation des dépenses, et pour le personnel une augmentation. Y a-t-il des salaires trop élevés ? Augmente-t-on la charge de personnel ? Je ne le sais pas. Mais il y a un problème en termes d'exploitation de cette société.

Vous allez sans doute m'éclairer sur la période 2016-2018. J'observe que, pour la période 2011-2016, les résultats sont en chute libre, et c'est très inquiétant pour cette société d'exploitation, d'autant que le Département a investi de façon très importante, à hauteur de 8 ou 9 M€ par an en investissement pour cette société qui devait avoir à nouveau le Grand Prix de France, mais le Grand Prix de France n'est pas à Nevers. Bien sûr, c'est quelque chose que l'on met sous le tapis, parce que cela dérange le Département d'avoir mis les locaux aux normes à hauteur de millions d'euros dépensés par les Nivernais pour une société qui perd tout ce qu'elle a : elle a perdu le Grand Prix, elle a perdu le Superbike, elle perd tout. Doit-on continuer de faire confiance à un Directeur qui voit ses résultats d'exploitation être en chute libre, et qui, en plus, aujourd'hui, a tout perdu ? Peut-être allez-vous m'éclairer sur la période 2016-2018, mais, en ce qui me concerne, pour la période 2011-2016, je vois une société qui est en souffrance et qui a des résultats d'exploitation très négatifs.

M. le Président :

Nous avons, comme vous, constaté que, sur cette période, les résultats étaient en baisse. Cela s'expliquait essentiellement par des problèmes climatologiques qui ont fait que toutes les organisations, et notamment le Superbike, se sont retrouvées déficitaires, du fait du mauvais temps, et de la baisse de participation. Nous avons tenu compte de cela, mais nous avons demandé aussi que des efforts soient faits. Ils l'ont été, puisqu'en 2018 la Société a obtenu des résultats qui sont de nouveau positifs.

Effectivement, nous avons alerté. Et je pense que nos alertes ont été entendues, puisque vous constaterez qu'en 2018 les résultats sont devenus positifs et excédentaires. J'espère que cette situation va durer, d'autant plus que nous avons vraiment envie de développer le Circuit de Magny-Cours. Je fais partie de ceux qui n'ont plus d'illusions sur le fait que le Grand Prix puisse revenir, sauf qu'aujourd'hui Magny-Cours travaille quasiment tous les jours, qu'un nouvel hôtel va se construire sur le site, à la place du lycée, que des investissements dans le sens de l'éco-comptabilité vont être réalisés, puisque l'on va faire 30 000 m² d'ombrières photovoltaïques sur les parkings à l'intérieur du Circuit. Nous avons des perspectives intéressantes d'entreprises qui souhaitent venir s'installer également sur le Circuit, et puis nous potentialiserons tout cela avec tout ce qui existe à l'extérieur : l'inauguration de l'accueil au niveau du golf, l'inauguration du Marault...

Nous avons dans l'idée de faire de Magny-Cours une vraie destination touristique, parce que nous pensons que maintenant, avec tous ces équipements, nous allons pouvoir, je l'espère, attirer à la fois des

personnes venant de la région parisienne, de la région lyonnaise, de toute la France et voire de l'international, pour passer deux jours dans un lieu exceptionnel. Je crois beaucoup au fait qu'autour du Circuit, le Conseil départemental puisse montrer sa capacité à être dans l'innovation, dans l'attractivité autour de ce qui va s'y passer.

Je suis d'accord avec vous pour dire qu'un des premiers points, c'est que cette société se remette à l'équilibre financier. Je pense que l'on est sur la bonne voie. Je ne puis ensuite que vous donner rendez-vous sur les résultats 2019 et 2020. Cet outil existe, il est l'une de nos cartes de visite. C'est le produit peut-être le plus intéressant que le département puisse offrir à l'international ; donc, je pense qu'il est extrêmement important. Effectivement, nous continuons d'y investir, pour le maintenir à niveau, car cela paraît normal, mais je pense qu'aujourd'hui il faudrait donner à tout cet espace existant sur Magny-Cours le vrai éclat qu'il mérite.

La parole est à Jean-Louis Balleret.

M. Balleret :

Monsieur le Président, chers collègues, je voudrais quand même réagir aux propos de Carole Boirin que je viens d'entendre. Ces propos sont caricaturaux. Je vais vous démontrer qu'ils le sont. Je suis bien placé pour le faire, car je suis ce dossier de Magny-Cours depuis des décennies, et plus particulièrement ces dernières années comme Président du Conseil d'Orientation et de Surveillance au titre du Département dans la société d'économie mixte.

Si j'ai bien suivi le raisonnement de Mme Boirin, et c'est pour cela qu'il est caricatural, « un budget en déficit, un directeur incapable, "mettez-le dehors", d'autant qu'il ne s'y passe plus rien. » C'est à peu près cela.

Un budget déficitaire. Oui. Mais la société d'économie mixte n'est pas une administration, c'est une société commerciale, et les sociétés commerciales n'ont pas toujours des résultats positifs ; il leur arrive, certaines années, d'avoir des résultats déficitaires. C'est ce qui est arrivé sur la longue période sur trois ans. Elle a donc eu, comme toutes les sociétés commerciales, des années très positives ; avec l'arrivée du nouveau directeur, justement. Et puis un certain nombre de difficultés sur d'autres années, qui sont liées évidemment à la spécificité de l'activité, qui est très contingente, en particulier, des conditions climatiques, car c'est une activité extérieure, et nous avons vu, hélas, des années très difficiles avec des catastrophes climatiques des veilles et des jours de Grand Prix qui ont entraîné des baisses de recettes, et en particulier lors du Superbike.

C'est donc une société commerciale qui a eu des résultats positifs, qui a eu quelques mauvaises années, et qui à nouveau a des résultats positifs.

Sur la prétendue incapacité du Directeur, moi qui connais l'histoire du Circuit sur un temps long, je peux vous dire qu'il n'a jamais été dirigé par quelqu'un qui a à la fois la compétence dans le milieu et la

reconnaissance dans le milieu des sports mécaniques au plan international, et qui lui-même était chef d'entreprise d'une écurie de course qui a toujours bien fonctionné, comme M. Saulnier. Il venait de quitter la société Peugeot Sports dont il avait été le Team Manager lorsque Peugeot Sports en 2010 a fait un doublé au Mans, ce qui n'était jamais arrivé. Il était au sommet de la gloire dans le milieu des sports mécaniques, ce qui fait que, quand il est arrivé à la direction du Circuit, il savait diriger une entreprise, et il était reconnu dans le milieu des sports mécaniques sur le plan international, ce qui n'était pas le cas de ses prédécesseurs.

Après une année, il a réussi à remettre la société à flot, et elle a fait des bénéfices. Au niveau de sa notoriété et de sa compétence, il n'y a pas de problèmes.

Il serait complètement ridicule de le mettre dehors au motif qu'il y aurait eu deux années déficitaires. On ne met pas dehors un chef d'entreprise parce qu'il aurait eu des années déficitaires. Deuxièmement, il y a un Conseil d'Orientation et de Surveillance de cette société, dans lequel il y a le Département, la Ville de Nevers, la famille des héritiers Ligier, la Caisse des Dépôts, notamment. Le recrutement du directeur passe par cet organisme ; ce n'est pas le Président du Conseil départemental qui choisit entre quelques personnes de le faire nommer. A chaque fois qu'il a été désigné, la première fois et au moment du renouvellement, cela a été fait à l'unanimité. Daniel Rostein, qui assistait à tous les Conseils d'Orientation et de Surveillance, vous le dirait. Il vous dirait aussi que nous n'avons pas eu besoin de la Chambre Régionale des Comptes pour que les comptes soient surveillés, puisque nous le faisons tous les trois mois. Les comptes de cette société sont tous les trois mois soumis à l'avis des actionnaires, au sein de ce Comité, dans lequel nous sommes quatre représentants. A chaque fois, ces comptes sont approuvés, les seules observations portant de la part d'actionnaires privés trouvant que notre loyer était trop élevé par rapport à la situation et aux exigences que nous avons d'un circuit ayant un impératif de service public. Il organise donc des épreuves qui quelquefois ne sont pas à la hauteur de la rentabilité qu'elles pourraient avoir. Les contrôles sont donc fréquents, et généralement la satisfaction est totale par rapport à ce qui se passe, en relation avec les impératifs.

En effet, il n'y a pas de Grand Prix de France. S'il avait fallu payer le plateau, je connais votre dialectique ; vous auriez peu apprécié que nous mettions 26 M€. Mais nous avons encore un Championnat du Monde, le Superbike. Si on ne fait pas de travaux pour qu'un circuit soit aux normes internationales de la voiture et de la moto, il décline. Les travaux réalisés ces dernières années servent essentiellement aussi pour l'événementiel, car c'est là-dessus qu'il faut aussi jouer. J'ai assisté à un défilé de mode réunissant 600 personnes, dont je vous avais parlé dernièrement. C'est une carte à jouer en dehors de ce Grand Prix.

La vision extrêmement pessimiste et négative qui est faite est caricaturale, et ceux qui suivent l'actualité de la Société voient que 2018 a été favorable et ils voient que Magny-Cours est un circuit bien géré, qui apporte énormément au territoire. J'ajoute que l'enlever entraînerait aussi d'enlever toutes les entreprises qui sont liées à cette activité.

M. le Président :

Je voulais dire devant cette assemblée que j'ai toute confiance à l'égard de Serge Saulnier. Je veux que cela soit noté. Au-delà de ses qualités, il est un personnage incontournable à Magny-Cours, et il travaille avec l'ensemble des structures présentes sur Magny-Cours. Il est un facteur d'équilibre. J'ai toute confiance en Serge Saulnier. J'ajoute que Jacques Villeneuve va installer son école de pilotage à Magny-Cours. S'il le fait, c'est parce qu'il y a Serge Saulnier. Cela va être un surcroît d'activité pour le Circuit. Quatre à cinq fois par an, Jacques Villeneuve va venir passer une semaine pour structurer son école de pilotage sur le Circuit. Quand vous mettez sur le Circuit quelqu'un qui a une notoriété et un passé incontestable, vous augmentez son attractivité. Si nous avons un Circuit qui est finalement très concurrentiel, c'est largement dû à Serge Saulnier.

Mme Boirin :

Je crois que mon propos n'a pas été bien compris, ou alors on n'a pas tellement voulu le comprendre.

Mon propos n'est pas de dire que l'on ne doit pas mettre les moyens dans le Circuit de Nevers Magny-Cours. Ce Circuit est notre vitrine internationale, et il faut au contraire tout faire pour le pérenniser et pour qu'il soit lisible au niveau international et sur la France entière. Mon propos est de dire que, si le Département fait de tels investissements pour le maintenir aux normes, il faut en contrepartie que la personne qui le dirige soit à minima à la hauteur. C'est cela, le propos. Et quand je dis que l'on n'est pas à la hauteur sur la période 2014-2015-2016, comme le dit la Chambre Régionale des Comptes, et qu'il y a une diminution des ressources de l'ordre de 10 %, une diminution des recettes, une diminution des locations de pistes, d'épreuves, de locations standards à hauteur de 300 000 €, ce n'est pas moi qui le dis, c'est la Chambre Régionale des Comptes.

Peut-être qu'il y a des circonstances extérieures qui interviennent, sauf que, si c'est le cas, on doit aussi diminuer les dépenses. Vous évoquez le cas des sociétés commerciales qui fonctionnent parfois avec des déficits, mais les sociétés commerciales savent s'adapter en diminuant par exemple le personnel. Or, là où je trouve que la gestion est mauvaise, c'est qu'alors même que l'on a une diminution des locations de pistes et une diminution des ressources, la masse salariale continue d'augmenter. Or, un patron de société commerciale ne fait pas cela ; il s'adapte. Ici, ce responsable faillit, et c'est la raison pour laquelle ses résultats d'exploitation sont déficitaires. Quand bien même on a une diminution des ressources, on continue d'augmenter la masse salariale ; il y a donc un problème.

Effectivement, vous approuvez les comptes, mais cela ne veut pas dire que les choses se passent obligatoirement bien, et que la société est bien gérée ; elle ne l'est pas, puisque, quand on diminue les recettes, on augmente les dépenses. Dans une société commerciale, cela ne se passe pas comme cela.

M. le Président :

Nous avons quand même analysé ce qui s'était passé durant ces trois années déficitaires. Il y a deux raisons essentielles à cette situation : les rentrées financières ont baissé, pour des raisons climatologiques, et à cela s'est ajouté un désengagement de la Région, qui apportait des financements sur les épreuves, puis qui s'est retirée, à hauteur de 250 000 €. Pendant trois années de suite, il y a eu 250 000 € qui n'étaient plus apportés par la Région, plus les difficultés sur les recettes des plus gros événements qui étaient organisés à Magny-Cours. C'était factuel.

Nous avons demandé que des efforts soient faits. Ces efforts ont été engagés. Le public est venu, avec les bonnes conditions climatologiques, en 2018. Si 2018 est une année positive, dans une activité commerciale dans laquelle il y a pas mal de personnes qui travaillent, cela me convient, et je pense que c'est à la société commerciale qu'il appartient de voir son niveau de recrutements.

Pour moi, il s'agit surtout, dans cette activité commerciale d'apporter de l'emploi à des habitants de la Nièvre plutôt que de faire des bénéfices. Si le bénéfice est très minime, mais que l'on a fait de l'emploi sur Magny-Cours, j'ai plutôt tendance à trouver que c'est quelque chose de bien. Ce que je veux, c'est que ce soit à l'équilibre. Je souhaite que toutes les sociétés commerciales autour du Circuit emploient de plus en plus de personnes. Si les dépenses de personnel augmentent, cela traduit le fait qu'il y a de l'activité économique. A partir du moment où tout cela est à l'équilibre, c'est très bien. Je pense qu'il ne faut pas reprocher au Circuit d'employer trop de personnes s'il est à l'équilibre.

Mme Boirin :

Je regrette évidemment que la Région Bourgogne Franche-Comté se désengage. Le rapport de la Chambre Régionale des Comptes n'en fait pas état. Il indique cependant que c'est aussi en raison de l'augmentation de la redevance versée au Département qui est passée de 515 000 € à 815 000 € que la structure est en difficulté. Mais, sur la participation de la Région, j'ai toujours dit que la Région favorisait de façon éhontée Dijon dans ses investissements, puisqu'elle a investi des millions d'euros dans un tramway qui n'était pas forcément nécessaire, dans la transformation aussi de l'hôpital de Dijon en un lieu touristique. Je pense que l'on aurait pu consacrer a minima quelques millions d'euros pour le Circuit de Nevers Magny-Cours parce que cela aurait favorisé le département. J'aurais donc accepté ces investissements, parce que je trouve que j'aurais préféré que cet argent aille à Nevers et au département plutôt qu'au tramway et à l'hôpital général.

M. Balleret : Nous, Département, avec les 26 M€, il était hors de question que nous le fassions. Je ne parlais pas de la Région. Nous ne pouvions pas le faire, évidemment.

M. le Président : J'ai eu l'occasion de dire que la Région ne s'engageait pas assez auprès des Départements qui en avaient le plus besoin. Je peux partager avec vous ce que vous dites sur la Région. J'ajoute que le loyer était indexé en fonction des investissements que faisait le Département. Le Département faisant des investissements sur le Circuit, la société d'économie mixte devait rémunérer davantage le Département. Mais nous étions ouverts à une discussion pour trouver le juste équilibre. Par rapport aux mauvais résultats, au retrait de la Région, nous travaillons, en lien avec la SAEMS, à un retour à l'équilibre. C'est une société commerciale basée sur Magny-Cours, qui est un peu particulière, à laquelle on demande de faire tourner le Circuit et faire de l'emploi.

M. Balleret : Le déficit était, par rapport au budget, raisonnable, et il ne mettait pas en péril l'entreprise, qui avait des fonds propres, et elle a absorbé ses déficits ponctuels par ses fonds propres. Par ailleurs, nous avons un système d'indexation des loyers payés au Département sur les travaux, et ils ont pu être importants certaines années. Nous sommes entrés maintenant dans une phase normale de travaux. Nous avons décidé, en accord avec tous les actionnaires, que nous faisons un volume de travaux à peu près de tant par an et que le loyer serait égal, ce qui fait que nous serions remboursés chaque année par le loyer de nos travaux. Evidemment, cela fait baisser le niveau du loyer, et cela arrange bien la Société.

Nous étions candidats, mais pas à l'être en étant seuls à payer 25 M€. C'était absolument impossible, sans les sponsors privés, sans l'Etat et sans la Région.

Je vous propose que nous passions au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

SOUTIEN AUX ORGANISMES TOURISTIQUES – AVANCES SUR LES SUBVENTIONS 2019

Rapport de M. le Président :

Numéro 3.

Rapport de Mme Louis-Sidney :

Mme Louis-Sidney :

Dans le cadre de sa politique touristique, le Département soutient l'Agence de Développement Touristique de la Nièvre et le Syndicat Mixte d'Équipement Touristique du Canal du Nivernais. Afin de garantir la continuité des activités de ces deux structures, il est proposé le versement d'avances sur leurs subventions 2019, à hauteur respectivement de 233 500 € et 48 000 €.

Pour l'ADT, il s'agit de la période au cours de laquelle l'Agence effectue les réservations d'espaces et les opérations de communication digitale, si bien qu'elle a besoin de liquidités.

Il vous est donc proposé d'approuver le principe du versement d'une avance sur subvention respectivement à l'Agence de Développement Touristique de la Nièvre à hauteur de 233 500 € et au Syndicat Mixte d'Équipement Touristique du Canal du Nivernais à hauteur de 48 000 €, afin de garantir la pérennité de leurs actions sur le début d'année 2019.

M. le Président :

Y a-t-il des remarques ou des demandes de prise de parole ?

Je n'en vois pas.

Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

SOUTIEN AUX ELEVEURS VICTIMES DE LA SECHERESSE 2018 ET APPROBATION D'UN PROTOCOLE SECHERESSE AVEC LA REGION FRANCHE-COMTE

Rapport de M. le Président :

Numéro 4.

Rapport de Mme Guérin :

Mme Guérin :

La loi NOTRe, en application de l'article 94 et par dérogation à l'article L. 1511-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, permet au Département d'intervenir en complément des aides régionales, sur certains domaines liés à l'agriculture (Agropole du Marault, circuits courts, agriculture biologique, installations d'agriculteurs, aides à la communication).

Le présent rapport porte sur un soutien aux éleveurs victimes de la sécheresse en 2018. Les conditions climatiques ont associé des températures anormalement élevées à un déficit pluviométrique conséquent. La pousse cumulée des prairies est de ce fait très déficitaire, et l'absence de repousse d'automne a obligé les éleveurs à puiser dans leurs stocks de fourrages destinés à l'hivernage. Le marché de la paille s'est tendu du fait de la demande qui s'est accélérée à l'automne, entraînant des tarifs très élevés de l'ordre du double des cours habituels. Les achats de compensation entraîneront inévitablement des difficultés de trésorerie.

Pour faire face aux conséquences de la sécheresse que nous venons de traverser, le Département participe à une action initiée et portée collectivement par le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté et les huit Départements de la région qui repose sur deux axes complémentaires :

– à court terme (début 2019) : versement par la Région d'une aide directe de 5,46 € par Unité Gros Bétail (UGB) aux éleveurs de bovins, ovins, caprins et équins de l'ensemble du territoire nivernais, sans zonage. Ces exploitations représentent environ 146 600 UGB, soit une enveloppe de l'ordre de 800 000 €.

– à moyen terme (2019-2021) : le Département s'engage à compenser le versement des aides directes aux éleveurs, à hauteur de 50 %, en abondant les enveloppes régionales du Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations pour des investissements permettant d'adapter les exploitations au changement climatique. Une autorisation de programme de 435 000 € sera ainsi proposée au vote du Budget Primitif 2019. Cette enveloppe serait répartie sur 3 exercices : 60 000 € de crédits de paiement en 2019, 187 500 € en 2020 et 187 500 € en 2021.

En outre, s'agissant des exploitants les plus en difficultés, le Département ouvrira ses sites d'action médicosociale à ceux qui en exprimeraient le besoin. Des assistantes sociales qui travaillent en étroite relation avec la MSA seront à leur écoute. Les demandes de RSA émanant des agriculteurs seront de surcroît, dans cette situation exceptionnelle, traitées en priorité et dans des délais raccourcis. Dans des cas très particuliers, comme celui des exploitations qui font l'objet d'une procédure de sauvegarde, le Département se réserve la possibilité de mobiliser temporairement les crédits RSA.

Il vous est donc proposé :

- D'approuver les principes du dispositif d'intervention Région-Département pour le soutien des exploitations d'élevage victimes de la sécheresse 2018,
- D'approuver le principe d'une inscription au Budget Primitif 2019 d'une autorisation de programme de 435 000 €,
- D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer le présent protocole, ainsi que toute pièce nécessaire à la mise en place du

dispositif d'intervention Région Département pour le soutien des exploitations d'élevage victimes de la sécheresse 2018.

M. le Président :

La loi NOTRe nous interdit d'apporter des aides directes aux agriculteurs. La Région apporte ces aides directes, et nous participons à un dispositif dans lequel nous pouvons intervenir. Nous remboursions la Région d'aides qu'elle va apporter aux agriculteurs notamment sur des travaux dans leurs exploitations, mais les agriculteurs toucheront l'aide maintenant.

J'ai adressé un courrier aux agriculteurs de la Nièvre pour expliquer comment nous allons fonctionner sur cette organisation, et sur l'apport de crédits au titre d'un soutien suite à la sécheresse de 2018. J'ai également rappelé l'existence des services sociaux pour les aider dans les périodes difficiles. Cela me permet de revenir au revenu de base : si notre pays avait choisi d'aller vers ce revenu de base, celui-ci serait intervenu dans cette crise. Il aurait pu être touché par un agriculteur dès qu'il aurait été devant ces problématiques. Il n'est pas possible de proposer un revenu universel d'activité à un agriculteur puisqu'il a déjà une activité. Donc, on voit bien toutes les limites du revenu universel d'activité tel que M. Macron l'imagine ; or, le revenu de base aurait pu ici apporter un soutien aux agriculteurs. On serait devant un dispositif qui aurait permis quasiment aux agriculteurs de franchir, grâce à ces aides, la période difficile. Voici l'exemple de ce que peut apporter un revenu de base devant des problèmes sociétaux et sociaux un peu particuliers, comme celui de la difficulté d'être agriculteur dans un pays comme le nôtre. On sait que le RSA est très stigmatisant, et nos agriculteurs ont beaucoup de difficultés à accepter l'idée d'aller voir la CAF ou la MSA pour s'inscrire au RSA. D'où l'utilité qu'aurait pu avoir le revenu de base.

Mme de Mauraige :

Il était en effet important que, par le courrier que vous avez adressé, les agriculteurs aient connaissance de ce type d'informations.

M. le Président :

Il a été accompagné de l'adresse de nos sites d'action médicosociale. Par ce plan, nous soutenons les agriculteurs dans ce type de situations.

Nous votons sur ce rapport. Qui s'abstient ? Qui est contre ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**STRATEGIE DEPARTEMENTALE EN FAVEUR DU BOIS ET
DE LA FORET – régler DEPARTEMENTALE DES
BOISEMENTS**

Rapport de M. le Président :

Numéro 5.

Rapport de Mme Delaporte :

Mme Delaporte :

Le rapport développe deux sujets :

1/ Réorientation du plan Forêt-Bois de la Nièvre (2013-2021)

La collectivité a adopté un plan Forêt-Bois sur la période 2013-2021. Toutefois, l'entrée en vigueur de la loi NOTRe en 2015 et la suppression de la clause de compétence générale historiquement attribuée au Département a entraîné l'abandon de plusieurs actions et leur reprise par d'autres échelons de collectivités territoriales, Région Bourgogne-Franche-Comté en tête. Notre institution a néanmoins poursuivi un certain nombre d'interventions parmi lesquelles les actions suivantes :

- Pérenniser la ressource par une gestion raisonnée de la ressource. Les forêts appartenant au Département (soit près de 350 ha) relèvent d'une gestion exemplaire et sont désormais éco-certifiées PEFCFSC, dont le label a été renouvelé en 2017. Les actions visant à la sensibilisation aux multifonctionnalités de la forêt, à la préservation de la biodiversité forestière et à l'accueil du public en forêt sont menées en lien avec plusieurs acteurs.

- Faire du bois énergie un levier de la transition énergétique dans la Nièvre. A cette fin, une politique ambitieuse de développement du bois énergie a été menée, couplant jusqu'en 2015 des actions de promotion, de soutien au développement des chaufferies collectives au bois et aux structures d'approvisionnement. Aujourd'hui, d'autres collectivités et structures sont pleinement compétentes en matière de transition énergétique (Europe, ADEME, Région) permettant une prise en charge pouvant atteindre 80 % du coût des projets. Le Département a fait le choix de réorienter son action en faveur du bois énergie vers l'interne, en raccordant un nombre important de ses bâtiments, les collèges notamment, à des réseaux de chaleur. Parmi les principales réalisations, il est possible de noter la réalisation d'une chaufferie granulés sur le site de l'Agropole du Marault.

2 / Réglementation départementale de boisements

Son objectif général est de protéger le foncier, tant agricole que forestier, en évitant les boisements en « timbre poste » et en favorisant ainsi une meilleure répartition des terres entre les productions agricoles, la forêt, les espaces de nature et de loisirs et les espaces habités en milieu rural. Elle permet aussi d'assurer la préservation des milieux naturels et des paysages remarquables. Avant 2006, cette compétence était assumée par l'Etat en lien avec les communes. Dans la Nièvre, 38 d'entre elles ont choisi, dans les années 70 à 90, de se doter d'une réglementation de boisements, dont 37 dans le Morvan. Toutefois, ces réglementations, sauf une (Saint Agnan), ne sont pas fiables au niveau juridique et ne peuvent donc pas être appliquées.

L'ensemble de la procédure est donc à (re)développer, mais, depuis le 1^{er} janvier 2006, l'État a transféré au Conseil départemental la gestion de la réglementation des boisements, en application de la loi du 23 février 2005 relative au Développement des Territoires Ruraux (dite loi DTR) et du décret du 30 mars 2006.

Concrètement, la réglementation des boisements instaure des zonages ou périmètres, au niveau parcellaire de chaque commune concernée, dans lesquels les semis, les plantations d'essences forestières et la reconstitution après coupe rase sont soit interdits, soit autorisés, soit réglementés. Le Département doit mettre en place ce document de cadrage, sur lequel les communes vont s'appuyer pour mettre en place leur propre réglementation communale ou intercommunale.

Pour la mise en œuvre de cette réglementation, le Département a fait le choix fort de réunir l'ensemble des acteurs concernés dans des séances plénières ou des groupes de travail plus restreints. Au total, la Chambre d'Agriculture de la Nièvre, le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF), le Parc Naturel Régional du Morvan, l'Association Française du Sapin de Noël Naturel, la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles, le Syndicat des Sylviculteurs Nivernais, l'Etat et le Département se sont réunis 4 fois entre juillet et octobre 2018 afin que le règlement élaboré soit le fruit d'une concertation la plus large possible.

La Chambre d'Agriculture a émis un avis favorable. Cependant, malgré la forte concertation engagée par le Département, le CRPF a émis un avis défavorable.

Il vous est toutefois proposé d'adopter le document puisque les positions des représentants des agriculteurs et celles des représentants des forestiers ne pourront manifestement pas être plus proches que dans le document en question. Si des négociations sont relancées, il existe même un risque que les agriculteurs durcissent leur position au regard de l'intransigeance des forestiers.

La deuxième étape consiste en l'application, au niveau communal ou intercommunal, du document de cadrage départemental. Le Département, en lien avec les communes concernées, organise, puis valide par délibération toute élaboration ou révision de réglementation des boisements.

Il convient de noter que ce processus est long puisqu'une commission communale ou intercommunale d'aménagement foncier présidée par le Président du Tribunal d'Instance doit être constituée et réunie. Elle décidera pour chaque parcelle si le boisement ou le reboisement sera autorisé, réglementé ou interdit. Le document de cadrage que nous votons aujourd'hui n'est qu'une première étape, et beaucoup de travail est à prévoir par rapport à cette obligation de document de cadrage.

M. le Président :

La parole est à Mme de Mauraige.

Mme de Mauraige : Je me demande de quelle façon nous pourrions inciter les jeunes à se former à la maintenance des chaufferies bois. Nous manquons cruellement d'artisans qui soient capables, une fois que les installations sont faites, d'aller faire la maintenance de ces équipements. Les plombiers chauffagistes traditionnels ne sont pas tentés par ces formations. C'est un peu dommageable, parce qu'il y aurait quand même un secteur intéressant pour les jeunes qui voudraient bien s'y former.

M. le Président : Je proposerais qu'un courrier sur ce point soit adressé à la Région, compétente en matière de formation. Effectivement, il serait intéressant qu'une formation de chauffagiste spécialisé en chaufferies bois puisse être mise en place dans le département.

Mme Delaporte : On pourrait aussi voir cela avec la Maison de l'Emploi et de la Formation, qui pourrait être un relais possible à ce niveau.

Mme de Mauraige : Et la Chambre des métiers.

M. le Président : Nous allons écrire à la Région et à ces institutions sur l'intérêt de mettre en place une formation sur cette activité qui se développe.

Sur ce rapport, qui s'abstient ? Qui est contre ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

PARTENARIAT DE COMMUNICATION – TROPHEES DE LA REUSSITE

Rapport de M. le Président :

Numéro 6.

Rapport de Mme Louis-Sidney :

Mme Louis-Sidney : Les Trophées de la Réussite auront lieu le 14 mars 2019. Cet événement vise à récompenser lors d'une cérémonie, les acteurs et les entreprises du département qui se sont distingués par leur dynamisme, leur caractère innovant, leur parcours original, leur savoir-faire unique et une gestion exemplaire. L'événement aura lieu, comme chaque année, au Visiocenter de Magny-Cours.

Il vous est donc proposé d'approuver le principe de ce partenariat de communication pour l'événement « Trophées de la Réussite », et d'approuver les termes de la convention de partenariat avec Centre France et le Conseil départemental, et de verser la somme de 5 000 € TTC à Centre France.

M. le Président :

Y a-t-il des demandes d'intervention sur le sujet ? Je n'en vois pas.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**SIGNATURE DU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS
ET DE MOYENS (CPOM) DE 2019 A 2023 ENTRE LE
DEPARTEMENT DE LA NIEVRE ET L'EHPAD LES
OPALINES A LA CHARITE SUR LOIRE**

Rapport de M. le Président :

Numéro 7.

Rapport de M. Bazin :

M. Bazin :

Il s'agit du premier contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens relatif à une maison de retraite. Il concerne l'EHPAD Les Opalines, situé à La Charité-sur-Loire. Le CPOM 2019-2023 est le reflet de la contractualisation entre la structure, le Conseil départemental, et l'ARS Bourgogne-Franche-Comté. Les financements permettront, sur la durée du contrat, le recrutement de 3 ETP aide-soignants supplémentaires. Sur la base de la dotation 2017 versée par le Conseil départemental, le forfait global dépendance évolue, de 370 415,25 € en 2018 à 437 046,94 € en 2023, soit une hausse de 66 631,69 € sur 5 ans.

M. le Président :

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je souhaite que ce type de conventions se généralise. On peut se féliciter que les CPOM soient désormais sur une période de cinq ans. Je remercie Fabien Bazin et les services d'avoir souhaité mettre en place cette durée, ce qui n'empêche pas des clauses de revoyure quasi annuelles.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**AVENANT A LA CONVENTION FINANCIERE RELATIVE
AU VERSEMENT D'UNE AVANCE DE TRESORERIE
REMBOURSABLE ENTRE LE DEPARTEMENT DE LA
NIEVRE ET L'EHPAD LES BLES D'OR A ACHUN**

Rapport de M. le Président :

Numéro 8.

Rapport de M. Bazin :

M. Bazin :

Au travers ce rapport, nous voyons qu'est tracée d'une démarche d'étude sur l'avenir que l'on peut donner à des établissements de la taille de celui d'Achun (35 places). La réflexion est engagée avec l'association sur l'accueil des personnes handicapées vieillissantes. Le Département a fait le choix, le pari, de travailler au maintien et à l'extension de l'établissement sur ce territoire, ce qui n'est pas facile et qui ne va pas de soi.

Nous en reparlerons très régulièrement dans les mois qui viennent. Il s'agit ici de modifier les échéances et les modalités de remboursement, de continuer aussi d'accompagner l'établissement de manière à trouver une solution pérenne.

M. le Président :

Y a-t-il des demandes de parole sur ce sujet ? Je n'en vois pas.
Qui s'abstient ? Qui est contre ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Philippe Nolot donne procuration à Carole Boirin.

**FIXATION DE L'OBJECTIF D'EVOLUTION
DES DEPENSES (OED)**

Rapport de M. le Président :

Numéro 9.

Rapport de M. Bazin :

M. Bazin :

Comme chaque année, et en vertu de l'article L. 313-8 du Code de l'action sociale et des familles (CASF), il convient de fixer l'objectif d'évolution des dépenses des établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant de la compétence du Département. L'an dernier, nous avons fixé une évolution à 0 %. Chaque situation étant particulière, la réalité de l'accompagnement de la collectivité en direction des établissements ne peut se résumer à cette approche. Evidemment, cela ne concerne pas ceux qui ont soit une convention tripartite avec nous, soit un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens. Nous sommes sur un dispositif qui donne les grands principes d'accompagnement du Département. Nous pouvons trouver, le cas échéant, des ajustements, pour prendre en compte des situations particulières.

M. le Président :

Il est important que nous votions cet objectif d'évolution de nos dépenses, car cela permettra dès demain à nos services d'envoyer les tarifications pour les services d'aide à domicile. C'est une nouveauté par rapport aux années précédentes, et cela traduit l'effort des services pour arriver à cette réactivité. Je remercie Mme Gorget, et Mme Gérard.

Nous aurons aussi une tarification pour nos EHPAD qui leur arrivera plus tôt. C'est extrêmement important pour nos usagers, et cela permettra un fonctionnement très amélioré pour nos concitoyens. Je voulais ici publiquement remercier l'efficacité de nos services sur ce sujet.

Y a-t-il des interventions sur ce sujet ?

Nous allons passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**ADHESION ET DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU
DEPARTEMENT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
L'AGENCE REGIONALE DE LA BIODIVERSITE**

Rapport de M. le Président :

Numéro 10.

Rapport de Mme Delaporte :

Mme Delaporte :

La Région Bourgogne-Franche-Comté et l'Agence Française de la Biodiversité (AFB) ont décidé de créer conjointement une Agence Régionale de la Biodiversité (ARB) en 2019. La feuille de route de l'ARB a été co-construite avec les acteurs du territoire qui ont exprimé leurs attentes en la matière, leurs besoins et les freins rencontrés.

Cette agence constituera une ressource d'ingénierie territoriale pour les collectivités et sera en mesure d'accompagner, de manière partenariale, la stratégie que nous avons adoptée autour de la biodiversité.

Rassemblant les acteurs déjà impliqués, elle aura vocation notamment à créer et renforcer les liens avec les acteurs aujourd'hui éloignés de la biodiversité, issus notamment du monde socio-économique.

Cette agence sera créée sous la forme d'un Établissement Public de Coopération Environnementale, doté d'un Conseil d'administration décisionnel (30 sièges) et d'un comité d'orientation à vocation consultative réparti en 5 collèges.

Il est donc proposé que le Conseil départemental de la Nièvre adhère au Conseil d'administration de l'ARB pour contribuer à la définition de son programme d'action et amplifier, ainsi, l'action départementale sur la Nièvre.

Il vous est donc proposé :

- d'approuver l'adhésion du Département au Conseil d'administration de l'Agence Régionale de la Biodiversité et le versement d'une cotisation de 20 000 € par an,
- de désigner Mme Blandine Delaporte en qualité de représentante titulaire du Département de la Nièvre au sein du Conseil d'administration de l'Agence Régionale de la Biodiversité,
- de désigner Mme Jocelyne Guérin en qualité de représentante suppléante du Département de la Nièvre au sein du Conseil d'administration de l'Agence Régionale de la Biodiversité.

M. le Président :

Y a-t-il des remarques ?

M. Herteloup :

La cotisation n'est pas anodine. Sans préjuger de la qualité de ce qui sera fait au sein de cette agence, quelle est la plus-value attendue quant à l'action de l'ARB ?

Mme Delaporte :

On est vraiment sûr de l'accompagnement en ingénierie, en vue d'apporter de la matière en termes de politiques de biodiversité des différentes collectivités. Le montant de l'appel à cotisation n'est pas neutre. Il faut noter également que nous sommes le représentant de l'ensemble des départements, car seule la Nièvre siègera dans ce Conseil d'administration.

Mme de Mauraige : N'aurait-il pas été urgent d'attendre, voir ce qui se dégageait de cette structure ?

Mme Delaporte : Si l'on veut peser un minimum sur les choix qui sont faits par cette Agence Régionale, il faut être là, et la politique de la chaise vide fonctionne rarement.

M. le Président : Cela va dépendre de ce que l'on va en faire. Je propose que nous puissions vérifier que les 20 000 € sont bien dépensés. Nous pourrions le vérifier si cela nous permet d'obtenir des marges arrière sur un certain nombre de dispositifs en termes de biodiversité qui sont développés dans le département. Au départ, j'y crois, mais je suis prêt à ce que l'on revoie la situation, si on se rendait compte que cela ne servirait à rien. Mais je pense qu'il est utile de se rapprocher des instances qui décident.

Mme Delaporte : La cotisation est prise sur la part départementale de la taxe d'aménagement, qui est obligatoirement dédiée à des actions environnementales.

M. le Président : Nous allons voter. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité. 10 abstentions.

**DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU DEPARTEMENT
AU SEIN DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA
CHASSE ET DE LA FAUNE SAUVAGE**

Rapport de M. le Président :

Numéro 11.

Rapport de M. Lassus :

M. le Président : Je vous propose de prendre moi-même à ma charge le rapport sur la désignation d'un représentant du Département au sein de la Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage. Blandine Delaporte se présente comme candidate.

La Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage est une instance consultative. Elle concourt à l'élaboration, à la mise en

œuvre et au suivi dans le département de la politique dans le domaine de la chasse et de la protection de la faune sauvage.

Il vous est proposé de désigner :

- Mme Blandine Delaporte en qualité de représentant titulaire du Département de la Nièvre au sein de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage (formation plénière et formation spécialisée).

- M. Guy Hourcabie en qualité de représentant suppléant du Département de la Nièvre au sein de la Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage (formation plénière et formation spécialisée)

S'il n'y a pas d'observations, nous allons voter.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**DESIGNATION DU REPRESENTANT DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL AU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU
CENTRE HOSPITALIER DE L'AGGLOMERATION DE
NEVERS**

Rapport de M. le Président :

Numéro 12.

Rapport de M. Lassus :

M. le Président :

En application de la loi de modernisation du système de santé, le Conseil départemental doit nommer ses représentants dans les conseils de surveillance des centres hospitaliers. Afin d'effectuer le remplacement de Daniel Bourgeois désigné lors de la séance de l'assemblée départementale du 26 février 2018 pour siéger au Conseil de surveillance du Centre Hospitalier de l'Agglomération de Nevers, il est donc demandé une nouvelle délibération de l'assemblée départementale.

Il est proposé de désigner Philippe Morel en tant que représentant du Conseil départemental au Conseil de surveillance du Centre Hospitalier de l'Agglomération de Nevers. Il est le conseiller départemental du canton où se situe l'hôpital, et il me semble naturel de lui proposer de représenter l'assemblée départementale au Conseil de surveillance de l'hôpital.

Cela appelle-t-il un commentaire de votre part ? Madame Boirin.

Mme Boirin : Je constate que les liens se resserrent entre la majorité au Conseil départemental et la prétendue opposition sans division, avec adhésion... je ne sais pas bien comment l'appeler, mais on ne peut que constater le resserrement des liens.

M. le Président : Monsieur Morel.

M. Morel : Je vais tout de même rebondir, pour soutenir que, lors de mon installation au Conseil départemental, j'avais demandé à être le représentant du Conseil départemental à l'hôpital. Cela me semble parfaitement légitime, d'autant plus que l'ensemble des conseillers départementaux assurent une représentation dans les hôpitaux de leur canton. Il n'y a pas de nouveauté, il n'y a pas de « resserrement des liens ». Je crois avoir été tout de même assez clair en parlant de « ni fusion ni confusion », mais d'adhésion à un contrat d'objectifs qui me paraît tout à fait cohérent et intéressant pour l'ensemble des Nivernais.

M. le Président : Je voulais rappeler que, dès la décision de Philippe Morel de nous rejoindre, il avait été convenu qu'il aurait à la fois une délégation sur la prévention spécialisée et sur l'hôpital de Nevers. Je l'avais dit d'emblée, et je pense que l'on arrive avec un peu de retard, car il faut que tout cela se mette en place, mais c'était vu de cette manière.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à la majorité. Une voix contre.

POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES

Rapport de M. le Président :

Numéro 13.

Rapport de M. Mulot :

M. Mulot : Le présent rapport propose une actualisation des délibérations relatives aux régimes indemnitaires actuellement en vigueur dans la collectivité, les modalités de mise en œuvre du compte personnel de formation, une majoration du forfait d'hébergement des agents de la collectivité en situation de déplacement. Sont également présentées une information sur la mise à disposition d'un agent, une demande de remise gracieuse et des transformations et suppressions de poste.

I. Régime indemnitaire : point sur la préparation de la mise en œuvre du RIFSEEP et sur les primes en vigueur au Conseil départemental

Depuis juillet 2018, un travail d'élaboration d'un référentiel d'adéquation entre les grades détenus par les agents et les fonctions exercées a été mené. Sont principalement repérées les fonctions d'encadrement et les fonctions présentant un certain niveau de pénibilité (travail en plein air, travail physique, accueil). Ce référentiel servira également à la gestion des avancements et promotions. Chaque agent sera ainsi informé de ses perspectives de progression de carrière sans changement de missions. L'évolution suivante dans l'instruction de ce dossier va conduire au cours du premier semestre 2019 à procéder à des simulations financières après répartition des effectifs par fonctions, pour une présentation à l'automne 2019.

Sur ce même sujet, il vous est proposé de mettre à jour les délibérations relatives aux régimes indemnitaires actuels du Conseil départemental. Effectivement, sur la demande expresse de la paierie départementale et par souci de lisibilité, il vous est proposé de regrouper dans une seule délibération l'ensemble des régimes indemnitaires élaborés au fil du temps au sein de notre collectivité et intéressant l'effectif départemental, étant précisé qu'à cette occasion il n'est évidemment introduit aucune modification des dispositifs antérieurs (montants, modalités de répartition).

II. Compte Personnel de formation (CPF)

Le compte personnel de formation (CPF) est un des éléments du compte personnel d'activité (CPA) instauré en mai 2017. Il succède au DIF (droit individuel de formation), qui visait à permettre les départs en formation professionnelle, sachant que CPF dispose de finalités plus larges, avec un accès à une qualification, le développement des compétences dans le cadre d'un projet d'évolution professionnelle (PEP).

Dans ce nouveau cadre réglementaire, les orientations de l'assemblée départementale sont nécessaires sur un certain nombre de points.

➤ Les actions prioritaires :

Outre celles prévues d'emblée par le nouveau dispositif national concernant la formation professionnelle, les formations visant à permettre une promotion ou une reconversion professionnelle, ou tout bonnement la prévention d'une inaptitude, il est proposé de rajouter les actions de formation destinées à faciliter la création d'une entreprise ainsi que celles se plaçant en compensation d'une situation de handicap.

➤ Les orientations budgétaires :

Il est proposé de consacrer 5 % du budget Formation (soit environ 9 000 €) afin de financer principalement les bilans de compétences, les dispositifs de VAE et les formations qualifiantes. Les projets susceptibles d'être financés seront examinés par la commission de

formation, associant des représentants de l'assemblée départementale, de l'administration et des organisations syndicales.

III. Augmentation temporaire du forfait d'hébergement pour les agents du Conseil départemental

Il vous est proposé d'appliquer à compter du 1^{er} mars 2019 et jusqu'au 29 février 2020 une mesure dérogatoire telle que prévue par l'article 7 du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 susvisé : le montant du remboursement de la nuitée pourrait être porté à 90 €, au lieu de 60 € actuellement dans les métropoles du territoire métropolitain, pour un surcoût annuel d'environ 8 350 €.

IV. Mise à disposition d'un agent auprès de l'agence économique régionale de Bourgogne Franche-Comté

A titre d'information, la mise à disposition d'un agent auprès de l'agence économique régionale de Bourgogne Franche-Comté est renouvelée pour une période de 6 mois à compter du 1^{er} janvier 2019 sans modification de la convention déjà présentée à notre assemblée en juin 2017.

V. Mise à disposition partielle d'un agent auprès du syndicat mixte ouvert pour l'aménagement et l'exploitation de l'aéroport du Grand Nevers et de la Nièvre

A compter du 13 février 2019, le Conseil départemental assurera pour deux ans la présidence du syndicat mixte ouvert pour l'aménagement et l'exploitation de l'aéroport du Grand Nevers et de la Nièvre. Le Conseil départemental assurant pour deux ans à compter du 13 février 2019 la présidence de ce syndicat mixte ouvert, il vous est proposé de mettre à disposition à la même date au sein de cette structure et à hauteur de 30 % d'un temps plein un agent du Conseil départemental. Cet agent aura un rôle de direction de ces agents et de coordination des tâches administratives (budget, personnel) du syndicat.

VI. Demande de remise gracieuse

Compte tenu de la situation sociale et financière particulièrement précaire d'un agent de la collectivité qui est redevable à ce jour d'une somme de 5 041,03 € vis-à-vis du Département, il vous est proposé d'opérer une remise gracieuse partielle de 3 041,03 €.

VII. Transformations de postes

Il vous est proposé d'ajuster le tableau des effectifs du Département en fonction des recrutements intervenus ces derniers mois, afin d'ajuster les postes budgétaires au grade exact des personnes embauchées. Il convient également de tenir compte des suppressions de postes correspondant au transfert de la compétence Transports auprès de la Région (application depuis le 1^{er} novembre 2017). Enfin, il est envisagé de faire évoluer à hauteur d'un temps plein au lieu d'un mi-temps le poste de cuisinier mobilisé pour l'organisation des repas du soir à la cité scolaire de Decize, en lien notamment avec l'engagement du processus de préfiguration de la fourniture des repas dans les écoles de la commune concernée.

VIII. Demande d'avance du COSDEN vis-à-vis de la subvention annuelle de l'association :

Il vous est proposé de procéder à une avance sur subvention au bénéfice du COSDEN. A cet égard, en 2017 et 2018, le COSDEN a perçu une subvention de 511 100 €. La demande d'avance portée par l'association est de 200 000 €, soit 39,13 % de la subvention versée l'année dernière.

M. le Président : Avez-vous des questions ?

Mme de Mauraige : On passe de 60 € à 90 € pour le forfait d'hébergement pour les agents de la collectivité. Comment expliquer l'évolution ?

M. Mulot : Ce sont les tarifs applicables pour les métropoles.

M. le Président : Qui s'abstient ? Qui est contre ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT DU DEVELOPPEMENT DURABLE 2018

Rapport de M. le Président :

Numéro 14.

Rapport de Mme Delaporte :

Mme Delaporte : Comme chaque année, au moment du débat d'orientation budgétaire, nous avons l'obligation légale de présenter, comme toutes les collectivités de plus de 50 000 habitants, notre rapport sur la situation en matière de développement durable.

Le développement durable est un mode de développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

L'ONU a adopté des objectifs de développement durable. Ces objectifs sont au nombre de 17, établis par les Etats membres de l'Organisation des Nations Unies.

Ces objectifs définissent des cibles à atteindre à l'horizon 2030. Ils sont au nombre de 169, et sont communs à tous les pays engagés, et ils

prennent en considération les enjeux sociaux, économiques et environnementaux du développement durable.

Comme bien souvent en la matière, si les objectifs sont mondiaux, les réponses sont aussi locales. La question est de savoir si notre collectivité répond aux objectifs de développement durable. Je vais essayer de vous montrer qu'à notre niveau, avec nos moyens, nous répondons à 15 des objectifs sur 17.

Objectif n°1 : Eliminer la pauvreté et la faim. L'expérimentation Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée et nos compétences en matière de solidarité, notamment en matière d'insertion, nous permettent là d'apporter une réponse à cet objectif d'éliminer la pauvreté.

Objectif n°2 : Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, et promouvoir l'agriculture durable. L'approvisionnement local et tout le travail que nous menons sur le sujet pour les collèges et le soutien au GABNI participent de la promotion de l'agriculture durable, et nous permettent de répondre à cet objectif n°2.

Objectif n°3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé à tout âge. Nous avons développé un certain nombre de démarches en ce sens, notamment en 2018. C'est la mutuelle Nièvre Santé, et c'est aussi le travail mené avec la sensibilisation des agents de la PMI et les études dans les crèches autour des perturbateurs endocriniens.

Objectif n°4 : Assurer l'accès à tous à une éducation de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie. Il y a évidemment l'objectif de l'éducation à l'environnement, et la mission d'accompagnement au numérique, qui permettent un type d'apprentissage tout au long de la vie.

Objectif n°5 : L'égalité hommes/femmes. Dans notre politique interne de gestion des ressources humaines, c'est notamment l'accès des femmes aux fonctions d'encadrement et de direction, et je salue d'ailleurs les deux directrices adjointes qui siègent derrière nous.

Objectifs n°6 : Garantir l'accès de tous à l'eau. Protéger les écosystèmes liés à l'eau. C'est le travail du service de l'eau, qui veille à la qualité des rivières, notamment.

Objectif n°7 : Garantir l'accès à des services énergétiques durables et à un coût abordable. Améliorer l'efficacité énergétique. C'est la politique autour du logement notamment, qui est portée par notre collègue Jacques Legrain. Et c'est aussi la mission « étude des fluides » dans les collèges, pour une plus grande efficacité énergétique, et une diminution des quantités.

Objectif n°8 : Promouvoir une croissance et une économie durable et un travail décent pour tous. Là encore, c'est Territoire Zéro Chômeur, et c'est en interne la promotion de la sécurité sur le lieu de travail notamment pour nos agents grâce aux fiches de données Sécurité.

Objectif n°9 : Bâtir une infrastructure résiliente et encourager l'innovation. C'est tout le travail de Nièvre Numérique notamment,

qui permet à des Nivernais de plus en plus nombreux d'avoir accès à internet, et c'est aussi le travail mené sur la lutte contre la fracture numérique, notamment pour les personnes éloignées de l'emploi.

Objectif n°10 : Réduire les inégalités. Cela fait partie des grandes compétences du Département, à travers la solidarité, et c'est la mise en place de la mutuelle Nièvre Santé, qui répond également à cet objectif de lutte contre les inégalités.

Objectif n°11 : Faire en sorte que les villes et les établissements soient ouverts à tous et durables. C'est la politique du logement, et notamment le programme d'intérêt général pour la lutte contre les logements indignes, et c'est aussi tout le travail que nous menons en réalisant des travaux dans les collèges, sur l'accessibilité et sur l'utilisation des énergies renouvelables, avec les chaufferies bois notamment.

Objectif n°12 : Etablir des modes de consommation et de production durable. C'est notre engagement aux côtés des agriculteurs victimes de la sécheresse en 2018. C'est aussi le Projet Alimentaire Territorial, et l'approvisionnement des collèges en produits locaux.

Objectif n°13 : Prendre des mesures pour lutter contre le changement climatique. C'est notre soutien aux exploitations agricoles et leur adaptation aux changements climatiques, et notre soutien également aux communes qui ont été victimes cette année d'aléas climatiques. En 2019, nous allons mener une étude sur l'adaptation du territoire au dérèglement climatique, pour faire en sorte que le territoire, ses activités, ses infrastructures soient plus résilients, pour le bien-être de tous.

Objectif n°14 : La protection du milieu maritime et l'exploitation durable des fonds marins. Nous ne sommes pas concernés.

Objectif n°15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres. C'est la gestion durable de nos forêts, la stratégie de biodiversité. Les UTIR travaillent à lutter contre le développement des espèces invasives sur le bord des routes, et notamment celui de la renouée du Japon.

Objectif n°16 : Promouvoir l'avènement d'une société pacifique et lutter contre les violences. C'est le cas notamment à travers notre compétence « Protection de l'enfance », qui nous permet de mettre tout en œuvre pour garantir la sécurité des enfants, et de mettre un terme aux maltraitances dont ils pourraient être victimes.

Objectif n°17 : Coopération et partenariats internationaux. Nous sommes moins concernés.

J'ai essayé de vous montrer que notre collectivité répond donc, avec ses moyens, à son niveau, en fonction de ses compétences, à 15 objectifs sur 17. Un peu comme M. Jourdain faisait de la prose sans s'en rendre compte, nous faisons du développement durable la colonne vertébrale de nos politiques publiques et de notre fonctionnement interne sans nous en rendre compte. Il reste à donner du corps, de la chair, à tout cela. C'est la raison pour laquelle, depuis

juin 2018, je vais à la rencontre des citoyens dans leur vie personnelle, associative, professionnelle qui ont une démarche de développement durable, et à l'issue de ce tour de la Nièvre je vous proposerai d'ici quelques mois la création d'un Conseil départemental citoyen pour le développement durable, dont l'objectif serait qu'il donne son avis sur les grandes stratégies du Département à travers le prisme du développement durable. On pourra saisir ce Conseil départemental citoyen sur un certain nombre de sujets, afin qu'il nous apporte le résultat de ses réflexions. Il pourrait aussi s'autosaisir d'un certain nombre de sujets auxquels nous n'aurions pas pensé.

M. le Président : Merci. La parole est à Mme de Mauraige.

Mme de Mauraige : Une petite remarque, en lien avec l'objectif n°18 : Produire le document en papier recyclable, et non en papier glacé.

M. le Président : Nous sommes d'accord.
J'ai parlé tout à l'heure de la lettre adressée aux agriculteurs. J'y ai introduit l'idée que le Département et la Chambre d'Agriculture commencent à travailler sur la problématique des changements climatiques.

Nous allons voter sur ce sujet.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORTS SUR TABLE

COMMISSION PERMANENTE – VACANCE D'UN SIEGE DE MEMBRE

Rapport de M. le Président :

Numéro 15.

Rapport de M. Lassus :

M. le Président : Ce rapport porte sur le remplacement d'un siège de membre de la Commission Permanente du Conseil départemental. Il fait suite à la démission de M. Daniel Rostein.

La proposition est que M. Pierre Bisschop intègre la Commission Permanente.

Y a-t-il des commentaires ? Je n'en vois pas.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA
COMMISSION INTERIEURE DE TRAVAIL ET D'ETUDE
« SOLIDARITE »**

Rapport de M. le Président :

Numéro 16.

Rapport de M. Lassus :

M. le Président :

Ce rapport porte sur la modification de la composition de la commission intérieure de travail et d'étude « Solidarité ». Il fait suite à la démission de M. Daniel Rostein.

La proposition est que M. Pierre Bisschop intègre la commission Solidarité. La présidente est Mme Augendre, et les membres sont M. Bazin, Mme Fleury, Mme Julien, Mme Forest, Mme Bézé, Mme Mer, M. Flandin, M. Morel.

Y a-t-il des commentaires ? Je n'en vois pas.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**DESIGNATIONS DES REPRESENTANTS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DANS LES
ORGANISMES ET LES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES**

Rapport de M. Lassus

Numéro 17

Rapport retiré de l'ordre du jour à la demande du Président pour examen en commission et passage à la prochaine session

EXAMEN DES MOTIONS

Conseil départemental de la Nièvre

Session du 11 février 2019

Motion de l'assemblée départementale

Réforme de la justice
(Présentation par M. Balleret. Vote à l'unanimité)

« Les réformes de notre système judiciaire se succèdent, mais n'apportent toujours pas de solutions à la question centrale qui est celle des moyens financiers et humains de notre justice.

Le « Projet de loi de modernisation de la justice » actuellement porté par la Garde des Sceaux, Mme Belloubet, sonne encore un peu plus comme un mauvais présage pour notre territoire. Pire, il prétend réaliser des économies en organisant la pénurie de moyens par la restriction de l'accès à la justice de nos concitoyens, la désertification judiciaire de notre territoire, le ralentissement programmé du traitement des plaintes et la disparation à terme du juge d'instruction.

Ce projet de loi, s'il était adopté mettrait notre justice à genoux au lieu de l'aider à se redresser. Ce gouvernement reste obstiné par le seul souci de réaliser des économies et de limiter le recours à la justice, mais la réponse sera pour la Nièvre : moins de justice !

Nous devons nous opposer au traitement dématérialisé de la procédure d'injonction de payer qui occulte la dimension humaine et laissera nos citoyens démunis face à une procédure numérique où même la décision finale sera prise sans que le justiciable n'ait rencontré d'interlocuteur. Là où ils rencontraient un juge sans être nécessairement accompagnés d'un avocat, ils ne trouveront que des plateformes privées qui leur demanderont de qualifier juridiquement leurs prétentions. Plus personne pour juger de la « bonne foi » ou de façon pondérée par rapport à la singularité des situations. Désormais, ce à sera un algorithme de rendre sa décision. Et que répondre à nos concitoyens qui n'ont pas accès à internet ?

Nous devons également nous opposer aux dispositions de la loi qui confient les fixations de pension alimentaire aux directeurs de la CAF. L'administratif ne peut se substituer au judiciaire. Là où les jugent prennent en considération la situation des débiteurs et des créanciers pour fixer le montant des pensions alimentaires, les directeurs de CAF appliquent des barèmes, sans considération des situations particulières et des problèmes humains.

Nous devons nous opposer aux dispositions qui prévoient la possibilité pour le Parquet de recourir à des perquisitions, des géolocalisations, des écoutes téléphoniques pour tous les délits punis d'au moins trois ans et non plus simplement les plus graves relatifs au terrorisme, sans contrôle effectif d'un juge judiciaire.

Nous devons porter la voix de victimes qui vont voir leur droit d'accès au juge restreint et la garantie que leur plainte soit prise en compte dans des délais allongés de trois à six mois. Ce qui est inacceptable au regard de la souffrance subie par les victimes.

De même qu'il est inacceptable que la réforme de la justice des mineurs puisse être mise en œuvre par ordonnance !

Que penser de cette nouvelle organisation territoriale de notre justice qui suscite de nombreuses inquiétudes de la part des avocats, des magistrats et des personnels de la profession ? Créer, même à titre expérimental, un tribunal criminel départemental à la place de la cour d'assises et de ses jurés populaires va instaurer une justice profondément inégalitaire.

Quant à la fusion du tribunal de grande instance et du tribunal d'instance, elle aura pour effet d'éloigner davantage les Français de leurs juges, à l'heure où l'inclusion sociale de tous et le besoin de proximité avec les services publics se font particulièrement ressentir.

Ce projet de loi risque de conduire à une déjudiciarisation, à une déshumanisation et à un manque de proximité de la justice alors qu'ils demeurent essentiels pour garantir les droits de tous et pour consacrer une justice moderne et efficace.

Il prépare un recul sans précédent des droits des justiciables nivernais. Il généralise des mesures dangereuses pour les libertés publiques des Nivernais. Il risque d'ajouter à notre territoire un nouveau désert : un désert juridictionnel.

C'est pourquoi les conseillers départementaux de la Nièvre demandent l'abandon du projet. »

Conseil départemental de la Nièvre

Session du 11 février 2019

Motion de l'assemblée départementale

La protection de l'enfance : c'est l'affaire de tous !

(Présentation par Mme Fleury. Vote à l'unanimité)

La protection de l'enfance est une compétence confiée aux Départements depuis plus de 30 ans. La loi du 14 mars 2016 les a confortés dans l'exercice de cette mission sensible.

Des mesures préventives sont exercées très tôt auprès du mineur et de sa famille. Quand la situation le réclame, le retrait de l'enfant de son milieu familial peut être décidé par l'autorité judiciaire. Le Département devient alors le gardien du mineur, quel que soit son lieu de résidence.

Sur le plan national, 300 000 mesures d'accompagnement ou de placement (en établissement ou en famille d'accueil) ont permis de venir en aide à ces enfants en 2018. Près de 21 000 jeunes majeurs ont également continué à bénéficier d'un suivi des Départements après leur majorité.

La dépense globale d'aide sociale à l'enfance n'est pas assumée par l'Etat mais par les Départements. Selon l'Observatoire de l'action sociale décentralisée, les Départements y ont consacré 7,37 milliards d'euros en 2017 (hors dépenses de personnels).

Dans la Nièvre nous disposons d'une connaissance fine de la situation de la protection de l'enfance. Le nombre de mineurs pris charge par le service de l'aide sociale à l'enfance ne cesse de progresser, en partie du fait de l'arrivée massive de jeunes migrants qui se présentent comme des mineurs non accompagnés et qui, une fois évalués mineurs, sont hébergés en famille d'accueil.

On assiste d'ailleurs depuis l'été à une augmentation très importante de jeunes migrants qui nous a conduits à saisir le parquet, la préfecture et le commissariat pour réfléchir à des actions communes. Les structures sont de fait saturées. L'ADF a d'ailleurs constamment alerté l'État sur cette situation préoccupante qui déstabilise les équipes. L'ADF tient à saluer leur engagement, car elles sont aujourd'hui confrontées à des situations de plus en plus complexes. C'est d'ailleurs dans ce contexte que les quinze juges des enfants du Tribunal de Grande Instance de Bobigny ont fait part cette situation extrêmement préoccupante dans une tribune publiée en exclusivité sur France Inter et dans les colonnes du journal Le Monde, en novembre 2018, en lançant un cri d'alarme face à la dégradation des dispositifs de protection de l'enfance.

Comme vous le constatez, en 3 années, le nombre de jeunes pris en charge au titre de l'aide sociale a augmenté de 7,25 %. Ce qui explique une augmentation régulière du budget consacré à cette politique (5 % sur 2019 de BP à BP) et en particulier les dépenses liées à la prise en charge en famille d'accueil où les services doivent régulièrement procéder à des dérogations pour augmenter la capacité d'accueil et faire face à cette pénurie de places.

	Moyenne		
	2016	2017	2018
Enfants confiés			
En établissement	212	206	207
Famille d'accueil	628	639	671
Dont MNA	63	88	90
Placement à domicile	10	44	36
	850	889	914

Cette tendance est d'autant plus inquiétante que notre collectivité a consacré 9 postes supplémentaires aux dispositifs de prévention à partir de 2014. Les éducateurs de prévention du fait de la dégradation des situations et de l'augmentation des informations préoccupantes, se consacrent en partie aux dispositifs de protection, ce qui ne permet pas d'inverser pour le moment la tendance.

A cela s'ajoute la pénurie de médecins de PMI (2 sur 8 dans notre département) qui ne permet plus de recevoir tous les enfants de moins de 6 ans et de satisfaire à l'obligation légale. Certains échappent à cette surveillance capitale permettant de détecter les troubles du développement de manière précoce et d'apporter aux parents des conseils et des orientations dans le cadre d'actions de soutien à la parentalité.

A travers sa stratégie nationale, le gouvernement annonce un renforcement de la prévention au moyen d'actions engagées par la PMI. Si cet axe est éminemment indispensable, sa réalisation reste liée aux possibilités qu'auront les départements de recruter plus facilement des médecins.

Pour autant, nos services continuent à privilégier les actions de prévention et de soutien à la parentalité. C'est ainsi qu'ils ont renforcé leurs compétences à travers des actions de formation visant à proposer les réponses de prévention ou de protection les mieux adaptées, en prenant en compte et en mettant en évidence la capacité des titulaires de l'autorité parentale à se remobiliser pour la protection du mineur. Par ailleurs, le Département a ouvert une Maison de la Parentalité en avril 2018, outil venant compléter le fort investissement déjà engagé sur le champ de la prévention depuis plusieurs années.

Par ailleurs, on constate qu'un tiers des mineurs confiés à l'ASE requerrait des soins spécialisés. Or, les moyens mis à la disposition de la pédopsychiatrie sont aujourd'hui totalement insuffisants ou absents. Depuis de nombreuses années, les Départements et notamment celui de la Nièvre ont alerté le ministère de la Santé et l'ARS sur le manque de moyens qui affecte le traitement de la santé des mineurs confiés à l'ASE.

Au-delà des récentes annonces, les Départements attendent aujourd'hui des actes.

La protection de l'enfance nécessite l'attention et la proximité de tous les acteurs. Sur ce sujet sensible, seul un climat apaisé et constructif entre tous les acteurs (Etat, Départements, associations) permettra de faire face à cet enjeu de société.

Le Département de la Nièvre est attaché à la décentralisation, mais s'agissant de la protection de l'enfance, demande à disposer, en tant que chef de file de cette politique publique, des moyens de la mettre en œuvre. Il est de la responsabilité de l'Etat de garantir l'équité territoriale. Tous les territoires ne disposent pas des mêmes

ressources pour la mise en œuvre de cette politique publique, depuis la prévention et la protection maternelle et infantile (PMI), jusqu'aux actions en faveur de l'éducation et la jeunesse en passant par l'aide sociale à l'enfance.

La MADEF accueille en urgence des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance et assure un rôle d'observation afin de proposer une orientation ajustée à leurs besoins. Or, cet établissement géré par le Département est confronté à la prise en charge d'enfants et d'adolescents qui compte tenu de leurs problématiques et de leurs besoins devraient relever de structures sous compétence de l'Etat (prises en charge sanitaires au titre de soins pédopsychiatriques ou prises en charge médicosociales au titre de troubles graves du comportement). Pour faire face à cette situation qui place en souffrance tant les jeunes accueillis que les équipes éducatives qui les accompagnent, le Département a fait de la restructuration de cet établissement, une priorité politique. Il s'agit non seulement de renforcer la capacité d'accueil en termes quantitatifs, mais aussi de diversifier les réponses apportées pour offrir un cadre de prise en charge plus adapté à tous ces jeunes qu'il est impossible de réorienter vers des structures médicales ou médicosociales. Le Département va donc investir dans la construction d'un nouvel établissement qui verra le jour à horizon 2022, sans aide de l'Etat alors même que ce projet vient répondre à des défaillances majeures du secteur sanitaire et médicosocial, laissant à la charge de la collectivité départementale les coûts d'investissement et de fonctionnement afférents.

Le Conseil départemental est très attentif aux décisions de justice qu'il met en œuvre le jour même de leur réception par les sites d'action médicosociale et met tout en œuvre pour offrir aux enfants et adolescents des conditions d'accueil optimisées notamment avec son réseau d'assistants familiaux.

Considérant que les conditions socio-économiques difficiles de notre territoire accentuent la précarité des familles et des enfants, les élus du département :

- Appellent l'Etat à prendre toutes ses responsabilités au titre de la solidarité nationale pour faciliter l'accès aux soins et à l'éducation des populations concernées.*
- Exigent que l'État décline le plan pauvreté dans nos territoires et prenne de véritables mesures pour promouvoir leur développement.*
- Appellent l'Etat à tenir ses engagements financiers à l'égard des départements accueillant des mineurs étrangers totalement isolés, à la hauteur des frais réels engagés, et à appliquer les instructions du ministère de la Justice de mai 2013 dites circulaires Taubira confortées par la loi du 14 mars 2016 et l'accord Etat/ADF d'avril 2018.*

Compte tenu de l'urgence de la situation, les conseillers départementaux demandent des réponses adaptées à leur territoire. »

M. le Président :

Nous considérons que nous devrions être remboursés du coût de la prise en charge des MNA. Nous acceptons de faire ce travail, mais, comme c'est une politique de l'Etat, nous devrions être indemnisés totalement.

La politique de l'enfance, la construction et la nouvelle organisation de la MADEF constituent la priorité de mon mandat. J'ai engagé des discussions avec la Procureure, l'ARS, sur divers aspects. Sur ces sujets, nous travaillons avec exigence, et en cherchant parfois à être novateurs.

Je vous remercie pour votre présence. La prochaine Session aura lieu le 25 mars.

La séance est close à 12 H 40